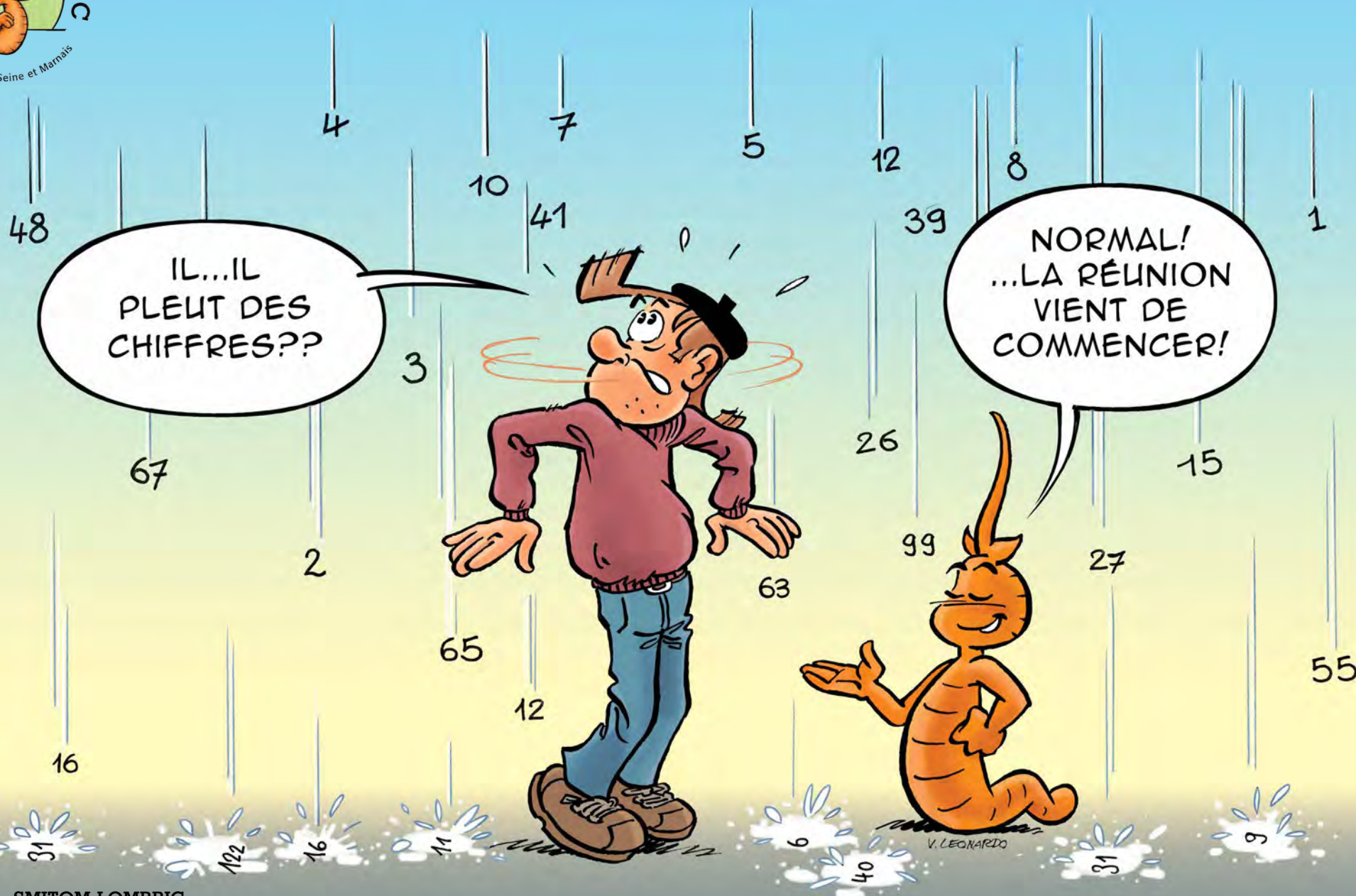


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



PRÉAMBULE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC, Rue du Tertre de Chérisy 77000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du 16 juin 2020.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art.1 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un "Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés".

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- l'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives ;
- la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines ;
- le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes ;
- la collecte des déchets ménagers de 30 communes ;
- le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en euros hors TVA en référence au budget 2019 voté et exécuté en euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières. ●



→ Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC

ÉDITO

L'année 2019 est particulièrement marquante dans la vie du SMITOM-LOMBRIC. En effet, l'essentiel des opérations menées a visé à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales des équipements, l'amélioration des conditions de gestion des déchets (adaptation des volumes de bacs aux besoins des professionnels), une dimension pédagogique renforcée, sur fond de pilotage financier dicté par la prudence et l'intérêt de l'utilisateur.

Ont ainsi été réalisés sur l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE), à près de 90 %, les travaux d'intégration du nouveau dispositif de traitement des fumées destiné à diviser par 4 les rejets d'oxyde d'azote (NOx) passant de 200 milligrammes/Normo mètre cube (mg/Nm³) rejetés à 50 mg/Nm³, à l'instar de l'ensemble des usines de traitement des déchets ménagers d'Île-de-France. En outre, deux nouveaux échangeurs ont été installés afin de passer de 5 MW à 12,5 MW et des adaptations en cours de chantier ont été consenties afin de minorer les dépenses électriques des équipements de tirage de la chaleur par la STHAL gestionnaire du réseau de chaleur de Melun. Leur mise en service et la validation des puissances disponibles sont prévues en 2020.

L'ensemble de ces travaux d'investissement permettront en 2020 de bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) à 3 € HT/tonne au lieu de 6 € HT/tonne. Cependant, leur réalisation en 2019 a exigé l'arrêt des fours et le détournement des tonnages vers d'autres exutoires, ce qui a engendré des surcoûts d'exploitation.

Sur le quai de transfert de Samoreau, des travaux ont été engagés pour sécuriser le trafic, gagner en temps de dépotage des déchets mais aussi de remplissage des semi-remorques et réduire par deux l'impact environnemental du transport des déchets.

La convention d'échanges de tonnages avec le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts a été reconduite pour améliorer notre taux de valorisation globale en nous permettant de méthaniser 18 000 tonnes d'ordures ménagères en provenance de Réau.

Sur la plateforme de compostage de Réau, un nouveau parcours pédagogique a vu le jour et permis de délocaliser pour la première fois la journée portes ouvertes annuelle du syndicat et d'accueillir 2 700 visiteurs. En sortant de nos murs de Vaux-le-Pénil, nous gagnons en visibilité.

Ce dynamisme sur les projets n'a bien évidemment pas démobilisé les services sur les autres opérations récurrentes que sont entre autres, la lutte contre les dépôts sauvages en lien avec nos adhérents et partenaires, le renforcement de nos actions en faveur de la réduction des déchets (notamment le compostage partagé), une meilleure adéquation des contenants avec la production des déchets des entreprises dans le cadre de la redevance spéciale auprès des professionnels, l'accueil des usagers en déchèterie selon une fréquentation en hausse, la montée en puissance du service Allo Encombrants sur la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine, la conduite des études pour absorber les extensions des consignes de tri du territoire de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud sur le centre de tri de Vaux-le-Pénil.

Cette activité soutenue et exceptionnelle a été conduite sans augmentation des cotisations ni recours à l'emprunt à concurrence des investissements. ●

Franck Vernin
Président du SMITOM-LOMBRIC

SOMMAIRE

8 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

9 LE SYNDICAT

10 LES ADHÉRENTS

11 LA FILIÈRE COLLECTE

12 LA FILIÈRE TRAITEMENT

12 → LE CENTRE DE TRI

14 → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

22 → LES DÉCHÈTERIES

23 → LES QUAIS DE TRANSFERT

24 → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

25 → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

26 → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

28 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

30 L'AGENDA 21

31 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

36 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

38 ACTIVITÉ DES SERVICES

39 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

47 SERVICES TECHNIQUES

62 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE

ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER



PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

LE SYNDICAT

Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour l'ensemble des 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 30 d'entre elles (140 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992, aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés, aux directives Européennes sur l'environnement, à la Loi sur la Transition Énergétique pour une Croissance Verte d'août 2015 et dans l'esprit de la feuille de route économie circulaire présentée en avril 2018.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie **"Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées"**. Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sur les équipements destinés au traitement des ordures ménagères s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri sommaire des encombrants, 1 centre de tri des emballages, 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et la Recyclerie du Lombric, auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri sommaire des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. ●

LES ADHÉRENTS

Le SMITOM-LOMBRIC est formé de 4 adhérents comprenant : 2 communautés d'agglomération, 1 communauté de communes et 1 syndicat intercommunal. Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour l'ensemble des communes de son périmètre.

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis.

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon.

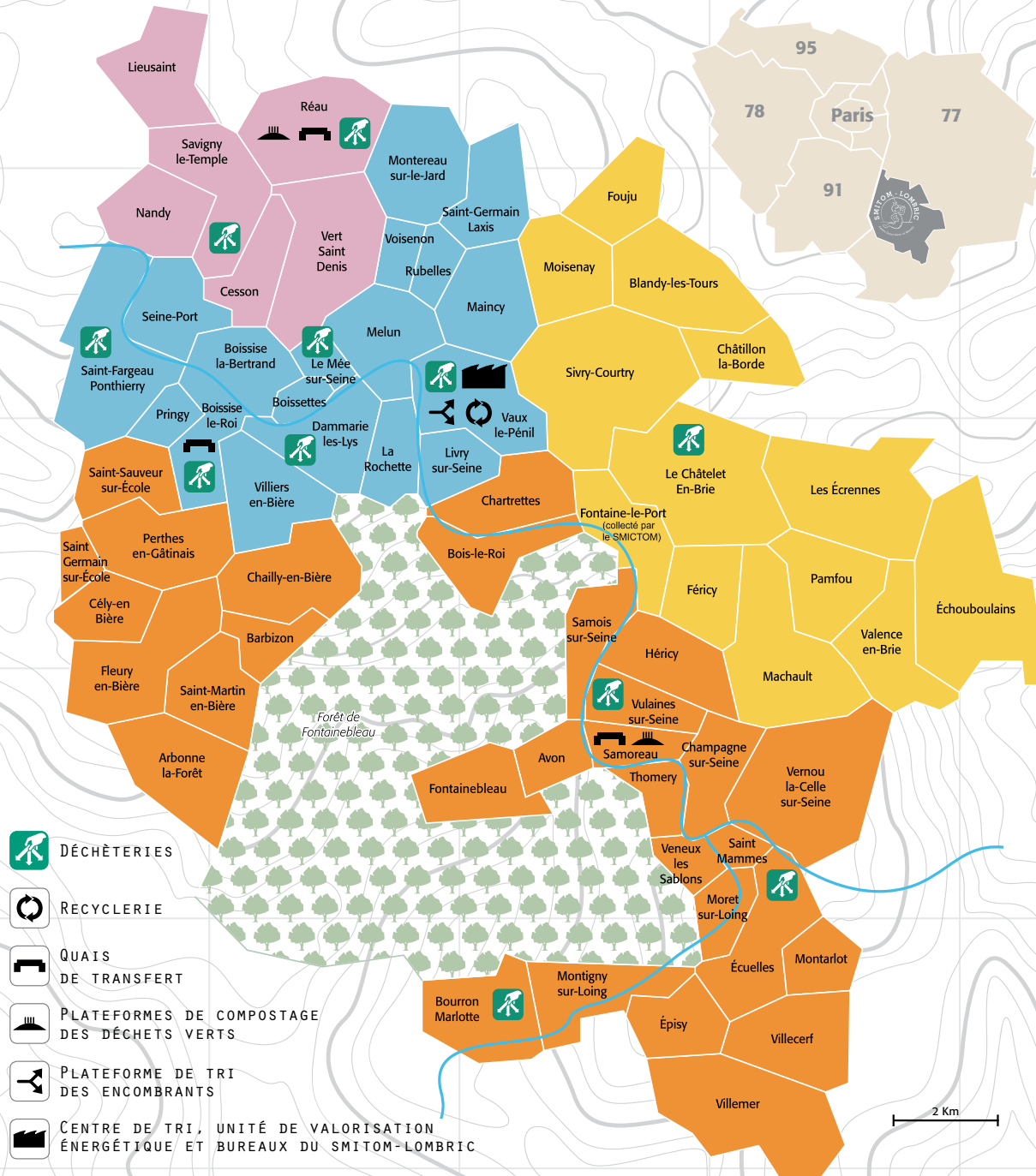
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Fontaine-le-Port, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie.

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Le périmètre du SMITOM-LOMBRIC couvre les communes suivantes : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuellles, Épisy, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Fontaine-le-Port fait partie de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Cependant, les tonnages de cette commune sont intégrés dans les tonnages du SMICTOM de la Région de Fontainebleau, cette structure exerçant la collecte sur cette commune.



LA FILIÈRE COLLECTE

PLUS DE 140 000 HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait "à la carte", c'est-à-dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de celui-ci.

Chaque adhérent en conserve la maîtrise, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits.

Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine
pour une partie de son périmètre, regroupant 18 communes :

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon.



La Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux
pour une partie de son périmètre, regroupant 12 communes :

Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie et Fouju.

→ collecte des déchets des habitants



LA FILIÈRE TRAITEMENT

→ LE CENTRE DE TRI

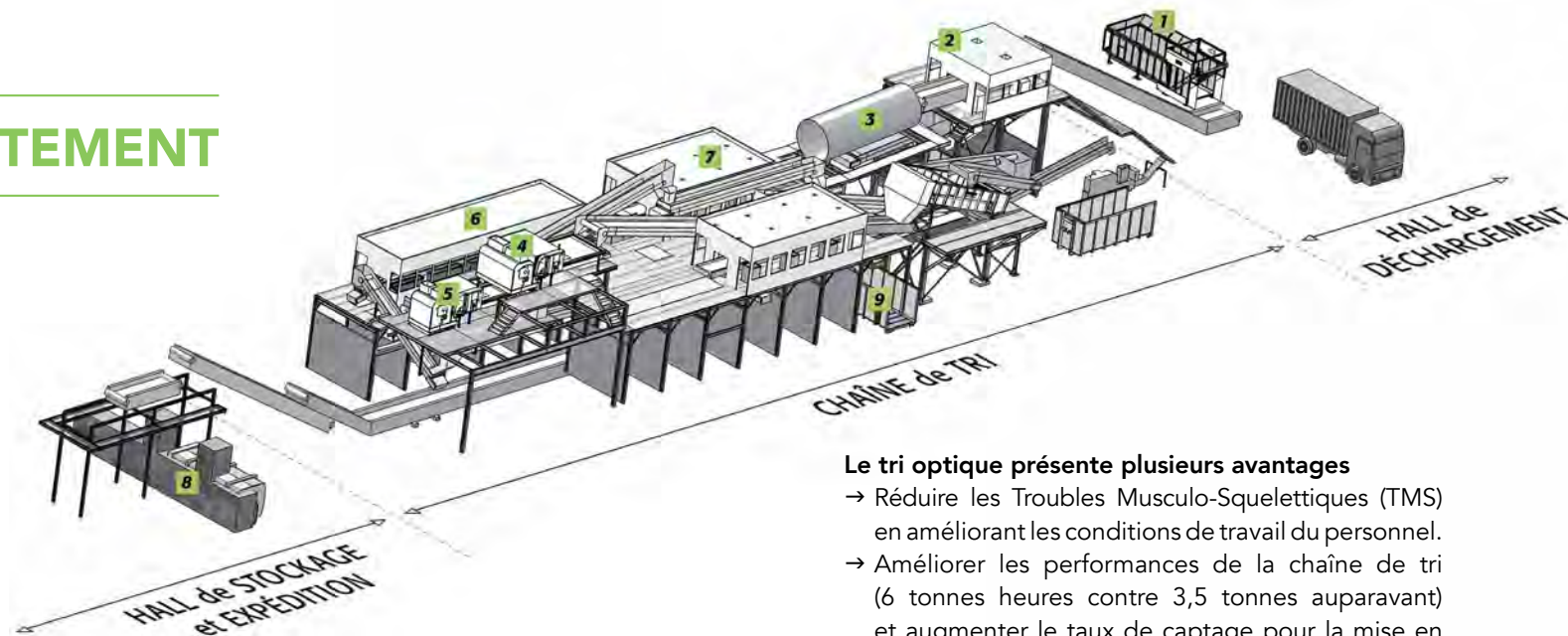
PLUS DE 17 000 TONNES DE
DÉCHETS VALORISÉS EN 2019

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage.

Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements de ressources naturelles.

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif).

En outre, la chaîne de tri est équipée d'un ouvre-sac qui permet aux habitants du centre-ville de Melun d'accéder au tri, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.



Le TSA 2 est un système équipé de 2 machines de tri optique **4** et **5**, brevet du groupe VEOLIA. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **6** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **7** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **8**, afin d'optimiser leur transport. Les refus de tri **9**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité ou en chaleur au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages

- Réduire les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) en améliorant les conditions de travail du personnel.
- Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs réglementaires (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12 000 tonnes/an à 20 000 tonnes/an.
- Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300 000 € HT/an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

En 2019, le centre de tri a accueilli 17 572 tonnes d'emballages ménagers et de journaux-magazines dont 11 367 tonnes issues des collectes sélectives en porte-à-porte et en apport volontaire des habitants du SMITOM-LOMBRIC.

Le poste d'exploitation du centre de tri représente une dépense de 2 561 152 € HT en 2019 pour les apports du SMITOM-LOMBRIC, hors recettes de vente des matériaux, soutiens des éco-organismes et redevances d'apports extérieurs.

→ EN BREF

CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :

20 000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS (17 572 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2019, DONT 6 204 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC).

DÉBIT HORAIRE :

6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS/HEURE

PROCESS :

1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

BREVET :

TSA 2 VEOLIA

TYPE DE DÉCHETS :

EMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX-MAGAZINES

EFFECTIF :

26 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :

67 + APPORTS EXTÉRIEURS

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :

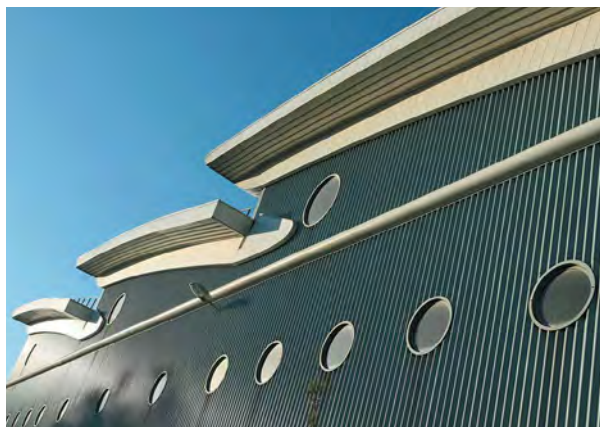
300 000 + APPORTS EXTÉRIEURS

PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :

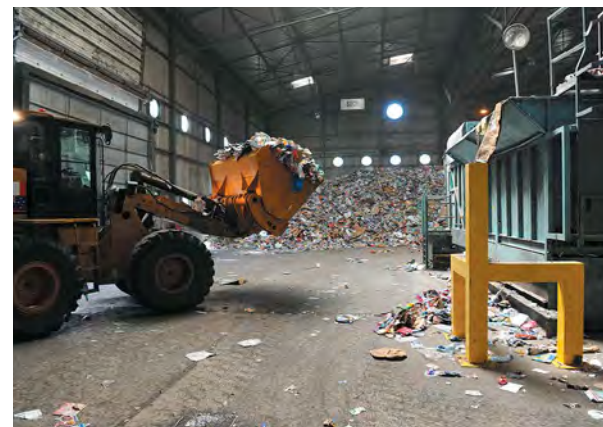
SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

EXPLOITANT :

GENERIS DU GROUPE VEOLIA



→ centre de tri



→ hall de déchargement



→ chaîne de tri



→ balles

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

42 436 MWh D'ÉLECTRICITÉ
PRODUITE EN 2019

Pour rappel, les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique ; la chaleur dégagée par la combustion génère au niveau de la chaudière de la vapeur qui :

- Pour partie alimente un turbo alternateur en vue de produire de l'électricité
- Pour partie est orientée vers des échangeurs thermiques pour fournir des calories au réseau de chaleur urbain de Melun (depuis 2010)

L'unité de valorisation énergétique comporte 3 grandes fonctions :

- 1 → Le hall de réception
- 2 → L'ensemble four-chaudière
- 3 → Le traitement des fumées

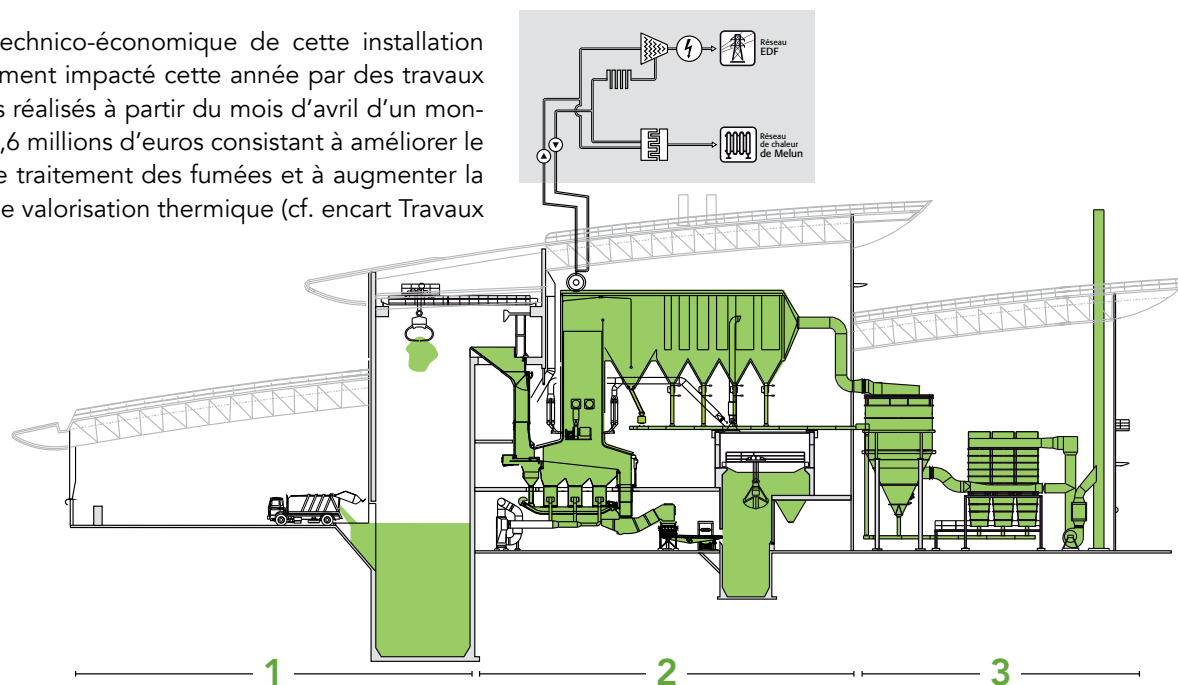
Elle est soumise à l'obligation d'un suivi environnemental selon les prescriptions d'un arrêté préfectoral qui exige un contrôle permanent du process et des émissions. Une vigilance particulière est portée sur :

- Les rejets en dioxines et furanes aux cheminées
- La pollution des sols et mousses autour de l'usine

Le bilan technico-économique de cette installation est lourdement impacté cette année par des travaux importants réalisés à partir du mois d'avril d'un montant de 12,6 millions d'euros consistant à améliorer le process de traitement des fumées et à augmenter la capacité de valorisation thermique (cf. encart Travaux OPTEE).

En effet, l'arrêt des deux lignes de four pour cause de travaux a conduit à la baisse des tonnages accueillis et donc inexorablement à une baisse de - 25 085 MWh électrique, soit - 37 % par rapport à 2018 et une stagnation des thermies vendues (+ 681 MWh, soit + 3,9 %). La perte de recette électrique induite est de 935 k€ HT. Le surcoût global d'exploitation se chiffre à 2 435 k€ HT compte tenu des détournements des gisements des quais de transfert vers les centres d'enfouissement de Fouju et Claye-Souilly et l'Usine d'incinération de Montereau, et des pertes de recettes.

Cependant, globalement considérées les performances environnementales ont été multipliées par 4 et la valorisation énergétique augmentée de 13 %, avec une capacité valorisation thermique multipliée par 2.



TRAVAUX OPTEE (Optimisation Énergétique et Environnementale)

→ plusieurs mois de travaux, du retard au redémarrage des fours, mais des performances au rendez-vous !

Plusieurs mois de travaux, dont 2 mois d'arrêt complet auront été nécessaires pour changer le process de traitement des fumées et ajouter de nouveaux échangeurs de chaleur. Le résultat, dès la fin 2019, une usine en avance de 3 ans sur les futures normes européennes et même en-deçà des futures valeurs limites : 50 mg/Nm³ pour les rejets d'oxydes d'azotes, alors que le seuil à venir se situera à 80 mg/Nm³. Avec cette valeur limite, l'équipement de Vaux-le-Pénil se met au standard des UVE d'Île-de-France.

En complément de cette performance du traitement des fumées, la performance énergétique est améliorée : dès 2020, les nouveaux équipements permettront une valorisation énergétique globale de 92 500 MWh/an, contre 88 000 MWh/an avant travaux, soit 4500 MWh/an supplémentaire sous forme thermique. Le respect des nouvelles normes d'émissions atmosphériques et la nouvelle performance énergétique permettent de bénéficier d'une TGAP à 3 € HT/tonne dès 2020 et de maîtriser la trajectoire d'augmentation progressive de cette taxe.

I/ LES GRANDES UNITÉS FONCTIONNELLES DE L'UVE

1 / RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation, puis sont déchargés dans une fosse étanche de 5000 m³. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.

→ le four



2 / INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850°C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur produite dans la chaudière entraîne une turbine et un alternateur pour produire de l'électricité ou passe dans un échangeur pour fournir des calories au réseau de chaleur urbain de Melun (depuis novembre 2010).

Capacité de production électrique maximum annuelle : 70 000 MWh électriques dont 20 % sont auto-consommés pour couvrir les besoins du site, les 80 % restant étant revendus à ALPIQ via le réseau

ERDF. Cette capacité de production équivaut à la consommation, hors chauffage, de 23 000 habitants. Production thermique annuelle : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers). À terme, l'installation pourrait produire 40 000 MWh après travaux OPTEE. Le SMITOM-LOMBRIC a signé une convention pour 27 000 MWh avec la STHAL gestionnaire du Réseau de Chauffage Urbain (RCU) de Melun. La capacité de production électrique sera diminuée en conséquence.

Les travaux OPTEE ont permis des capacités augmentées de 5 MW à 12,5 MW, avec l'ajout :

- d'un nouvel échangeur thermique connecté au réseau de chaleur de Melun, permettant de passer d'une puissance de 5 MW à 10,5 MW,
- mais également d'un échangeur thermique interne à l'UVE destiné à la récupération d'une partie de la chaleur dite "fatale", c'est-à-dire la chaleur résiduelle issue des fumées, en sortie de chaudière, jusque-là non valorisée (+ 2 MW supplémentaire). Cette boucle interne assure l'alimentation de 3 sous stations destinées au :
 - réchauffage des condensats, préchauffage du RCU,
 - chauffage des locaux de Generis.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique de 79,16 % dès 2019. Il est important de noter qu'à partir de 65 %, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation française et européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

→ BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2019

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE : 42 436 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE : 35 566 MWh

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE : 18 205 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE : 6 870 MWh

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE : 1 589 MWh

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : 79,16 %

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à VEOLIA de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 370 000 € HT pour le seul SMITOM-LOMBRIC. En 2019, l'UVE a accueilli 120 820 tonnes de déchets ménagers et assimilés (soit - 7 % par rapport à 2018) dont 80 834 tonnes issues des collectes en porte-à-porte des habitants et des déchèteries sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (soit - 5,74 % par rapport à 2018).

Économie annuelle sur la TGAP avec la certification ISO 14 001 (management de l'environnement) et ISO 50 001 (la performance énergétique) :

→ 773 581 € HT en 2018

→ 370 000 € HT en 2019

(baisse en raison des détournements importants en ISDND pendant les travaux OPTÉE)

Le poste de gestion de l'UVE représente une dépense de 6 587 545 € HT en 2019 (recettes de vente d'énergie déduites) soit une augmentation de + 3 055 349 € HT, + 86,5 % par rapport à l'année précédente.

3 / LE TRAITEMENT DES FUMÉES

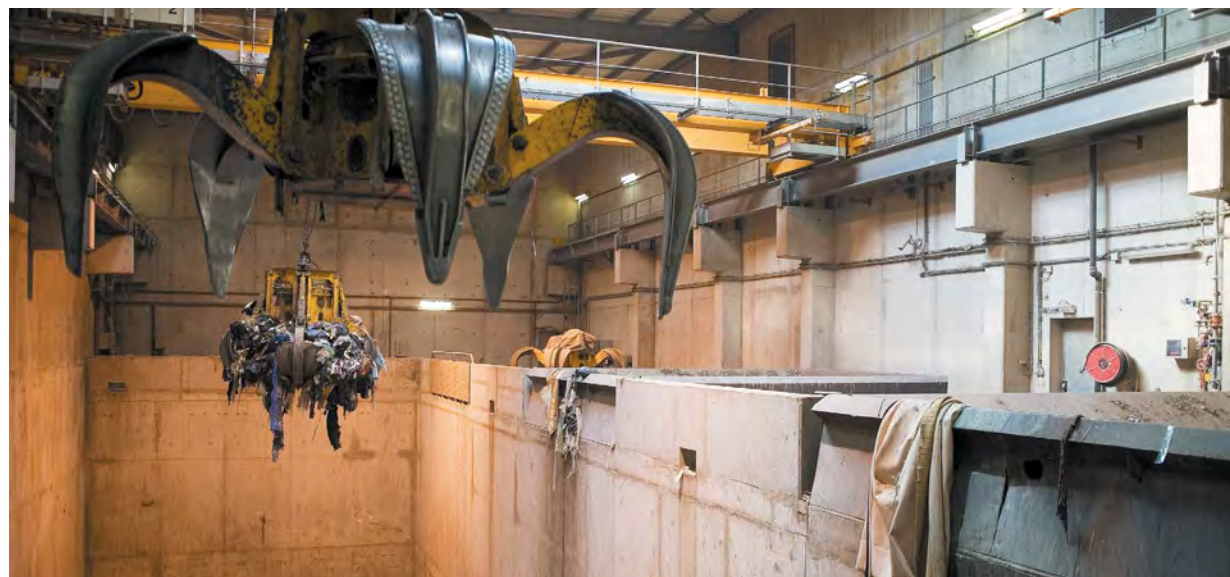
Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des oxydes d'azote, dioxines et furannes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2,5 à 4 % de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants. Ils sont stabilisés puis stockés en installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

Là encore, une évolution importante a été apportée avec les travaux OPTÉE :

→ un dispositif de DéNOx Catalytique (brevet CNIM TERMINOX High Dust®) vient compléter la DéNOx non-catalytique (SNCR) actuelle. Ce procédé, utilisant notamment de l'ammoniac pour décomposer les oxydes d'azote (NOx), permet de diviser par 4 les émissions de NOx.

→ en lieu et place de l'ancienne tour de réaction en traitement semi-humide, un procédé de traitement sec a été installé, le procédé VAPOLAB® (brevet CNIM). Celui-ci consiste à ajouter un dispositif de recirculation et d'activation des résidus à la vapeur et de réduire ainsi la consommation de réactifs (chaux et charbon actif). Cette étape traite les composés acides des fumées, qui rejoignent ensuite les filtres à manches. C'est dans ces derniers filtres que seront piégées les poussières et résidus, comprenant notamment les dioxines et furannes.

Il est important de noter qu'avec le procédé catalytique, les rejets liquides sont divisés par 2.



→ le grappin

4 / ÉCHANGE DE TONNAGES AVEC LE SIVOM DE LA VALLÉE DE L'YERRES ET DES SÉNARTS POUR MÉTHANISER UNE PART DES OMR DU SMITOM-LOMBRIC

Dans le cadre d'une convention d'échanges entre les deux syndicats, depuis le 1^{er} avril 2018, le SMITOM-LOMBRIC a orienté une partie de ses ordures ménagères vers un traitement par méthanisation. Ce choix permet de répondre en partie aux contraintes réglementaires en matière de valorisation matière. La Loi de Transition Écologique pour une Croissance Verte (LTECV de 2015) fixe aux collectivités un objectif de 55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025. La méthanisation permettant de valoriser à hauteur de 30 % des ordures ménagères entrantes sous forme de compost, ce mode de traitement est l'un des leviers choisis par le SMITOM-LOMBRIC pour atteindre cet objectif ambitieux.

En échange des tonnages transférés de Réau, qui sont envoyés en méthanisation sur l'unité de Varennes-Jarcy du SIVOM, ce dernier envoie une partie de ses refus sur notre Unité de Valorisation Énergétique. Ces refus étaient jusqu'à cette date envoyés en enfouissement.

Cet échange vertueux permet au SMITOM-LOMBRIC d'améliorer son taux de valorisation matière et au SIVOM de réduire sa part de déchets enfouis et d'augmenter sa part de valorisation énergétique.

D'un point de vue économique, le coût d'une tonne méthanisée étant plus élevé que celui d'une tonne incinérée, le SMITOM-LOMBRIC prend en charge une quantité un peu plus importante de déchets du SIVOM que celle envoyée sur l'usine du SIVOM. Cela permet de maintenir un équilibre dans l'échange de tonnages



→ la fosse de déchargement et la salle de contrôle commande

entre les 2 entités, la règle fixée d'un commun accord entre les parties étant : tonnes provenant du SIVOM (Varennes-Jarcy) x coût incinération = tonnes provenant du SMITOM-LOMBRIC (Réau) x coût méthanisation.

Cet échange a été acté dans une convention, signée le 1^{er} avril 2018 pour une durée d'un an et renouvelée pour une nouvelle période allant jusqu'au 31/12/2019.

Au 31/12/2019, le surcoût évalué de ce nouveau mode de traitement est de 32,56 € HT pour chaque tonne d'ordures ménagères envoyée à Varennes-Jarcy (unité de méthanisation) au lieu de Vaux-Le-Pénil (UVE), soit 608 490 € HT sur l'année. Ce bilan intègre également les surcoûts de détournements sur des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND), pendant les travaux OPTEE (surcoût de transport, de traitement, de TGAP).

À noter également que les frais fixes de gestion de l'UVE sont toujours intégralement supportés, alors que les tonnages propres au SMITOM-LOMBRIC ont baissé sur cette installation.

Couplé au léger surcoût sur les tonnes méthanisées et aux conséquences des travaux OPTEE, c'est la raison pour laquelle le coût ramené à la tonne de traitement des ordures ménagères a augmenté d'environ + 9,4 % en 2018 et + 4,5 % en 2019.

Hors période de travaux, le traitement sur l'UVE des refus du SIVOM permet néanmoins de conserver un niveau de fonctionnement optimal grâce aux apports supplémentaires, en maximisant les recettes énergétiques.

Le bilan de cette expérimentation a mis en évidence un déséquilibre économique par rapport au principe d'équilibre entre les 2 syndicats, posé initialement. Il a donc été convenu, en fin d'année 2019, de revoir les prix d'incinération des refus de Varennes-Jarcy : dès le 1^{er} janvier 2020, 22,40 € HT supplémentaires seront reversés au SMITOM-LOMBRIC pour chaque tonne de refus de méthanisation incinérée sur l'UVE.

II / LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Depuis l'origine, le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisée permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines – furanes.

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système Coper-Diox Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de

l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinant le site de Vaux-le-Pénil et des associations locales de défense de l'environnement.



→ les cheminées

→ ÉCHANGEUR THERMIQUE

PUISSANCE : 5 MW PUIS 12,5 MW APRÈS TRAVAUX OPTÉE

CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE : 18 000 MWH (ÉQUIVALENT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE ET EN EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3 000 HABITANTS), PORTÉE À 40 000 MWH APRÈS TRAVAUX (CONVENTION SIGNÉE POUR 27 000 MWH AVEC LA STHAL)

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP AVEC LA CERTIFICATION ISO 14 001 (MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT) ET ISO 50 001 (PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) :

- 860 000 € HT EN 2011 ET 2012
- 974 000 € HT EN 2015
- 977 000 € HT EN 2016
- 881 352 € HT EN 2017
- 773 581 € HT EN 2018
- 370 000 € HT EN 2019 (BAISSE EN RAISON DES DÉTOURNEMENTS IMPORTANTS EN ISDND PENDANT LES TRAVAUX OPTÉE)

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Coper-Diox : suivi des rejets en dioxines et furanes aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché renouvelé en 2019 pour 5 ans.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2019 sont de :

- Ligne 1 : 0.49 mg TEQ contre 36 mg TEQ autorisés ;
- Ligne 2 : 0.78 mg TEQ contre 34 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- Ligne 1 : 93.5 mg TEQ contre 526 autorisés ;
- Ligne 2 : 104.2 mg TEQ contre 507 autorisés.

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/5 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

TEQ : Toxic Equivalent Quantity: facteur d'équivalence toxique

Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.



→ une jauge OWEN
aux abords du site

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km en 2015 : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS¹ a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.

¹ INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Les analyses effectuées pour l'exercice 2019 sur chacune des huit jauges OWEN, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes inférieures aux valeurs indiquées par l'INERIS pour une zone rurale (5 à 20 pg I-TEQ/m²/j).

Tous les dépôts constatés aux points de prélèvements (sous le vent de l'UVE ou non) présentent des valeurs du même ordre de grandeur (0.30 à 1.46 au semestre 1 et 0.20 à 1.22 pg I-TEQ/m²/j au semestre 2), un facteur n'est pas déterminant à de si petites valeurs. Ces éléments semblent indiquer que l'UVE n'est pas la source émettrice prépondérante.

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Pour le premier semestre, entre août 2018 et mars 2019, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0,1 % et 12,1 % pour l'ensemble des collecteurs de précipitations, eux-mêmes très inférieurs aux valeurs de référence.

Pour le deuxième semestre, entre mars 2019 et août 2019, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE reste bien en dessous des seuils réglementaires : celle-ci est comprise entre 0,2 % et 7,1 % des dépôts constatés dans les collecteurs.

Si la contribution de l'UVE apparaît importante, c'est en partie du fait que les dépôts effectifs dans le collecteur ont été particulièrement faibles.

Au point M2 qui présente la plus importante contribution, 0,27 pg I-TEQ/m²/j ont été mesurés dans la jauge. Le flux imputable à l'UVE, en ce point, est donc de 0,019 pg I-TEQ/m²/j, très inférieur à la valeur de référence de l'INERIS pour le Rural (5 à 20).

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques "émission – transport" et leur comparaison aux signatures "environnement" indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC.

L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

Plan de Prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance¹ sont utilisées :

- la biosurveillance passive : analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- la biosurveillance active : analyse sur les ray-grass (graminées).

¹ La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2019 et ses résultats seront présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) en septembre 2020.

Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations de Vaux-le-Pénil, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2016 et ses résultats ont été présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 mai 2016. La prochaine se déroulera en 2021.

Commission de Suivi de Site

Anciennement CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), la Commission de Suivi de Site (CSS) du site de Vaux-le-Pénil se réunit une fois par an dans les locaux de la Préfecture de Melun.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations du site de Vaux-le-Pénil (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri des encombrants et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) de l'année écoulée sont présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

Cette réunion est l'occasion pour les parties intéressées de poser l'ensemble des questions qu'ils souhaitent à l'exploitant et aux services de l'État. Certains points techniques sont également abordés et expliqués à l'audience, notamment grâce à la présence d'experts.

Pour les résultats de l'année 2019, la CSS n'a pas pu se tenir au printemps 2020 comme prévu initialement, en raison de la crise COVID-19. Cette Commission est reportée au mois de septembre 2020.

CETTE RÉUNION EST L'OCCASION POUR LES PARTIES INTÉRESSÉES DE POSER L'ENSEMBLE DES QUESTIONS QU'ILS SOUHAITENT À L'EXPLOITANT ET AUX SERVICES DE L'ÉTAT. CERTAINS POINTS TECHNIQUES SONT ÉGALEMENT ABORDÉS ET EXPLIQUÉS À L'AUDIENCE, NOTAMMENT GRÂCE À LA PRÉSENCE D'EXPERTS.



→ site du SMITOM-LOMBRIC de Vaux-le-Pénil

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES DÉCHÈTERIES

36 280 TONNES
DE DÉCHETS APPORTÉES EN 2019

227 009 ACCÈS EN 2019

Le SMITOM-LOMBRIC gère un ensemble de 11 déchèteries maillant l'ensemble de son territoire. L'accès à chaque site est sectorisé, afin de répartir au mieux les usagers. Ainsi, chaque déchèterie est située à moins de 10 km et de 15 minutes en voiture pour chaque habitant du territoire. Le SMITOM-LOMBRIC accepte sur ses déchèteries la plupart des déchets ménagers.

Une carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchèteries. L'ensemble des modalités d'accès sont disponibles dans le règlement intérieur, affiché sur l'ensemble des sites et accessible sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC.



Pour tout renseignement, un service téléphonique est à la disposition du public du lundi au vendredi :

Numéro vert du SMITOM-LOMBRIC : 0 800 814 910

● Déchèterie de **St-Fargeau-Ponthierry**
communes rattachées :
Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port

● Déchèterie de **Dammariè-lès-Lys**
communes rattachées :
Dammariè-lès-Lys et La Rochette

● Déchèterie du **Mée-sur-Seine**
communes rattachées :
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Le Mée-sur-Seine et Melun

● Déchèterie de **Bourron-Marlotte**
communes rattachées :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau
et Montigny-sur-Loing

● Déchèterie de **Vulaines-sur-Seine**
communes rattachées :
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine

● Déchèterie d'**Écuellès**
communes rattachées :
Moret-sur-Loing, Écuellès, Épisy, Montarlot,
Saint-Mammès, Thomery, Veneux-les-Sablons,
Villecerf et Villemer

● Déchèterie de **Vaux-le-Pénil**
communes rattachées :
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon

● Déchèterie d'**Orgenoy**
communes rattachées :
Arbonne-la-Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint-Martin-en-
Bière, Saint-Germain-sur-École, Saint-Sauveur-
sur-École et Villiers-en-Bière

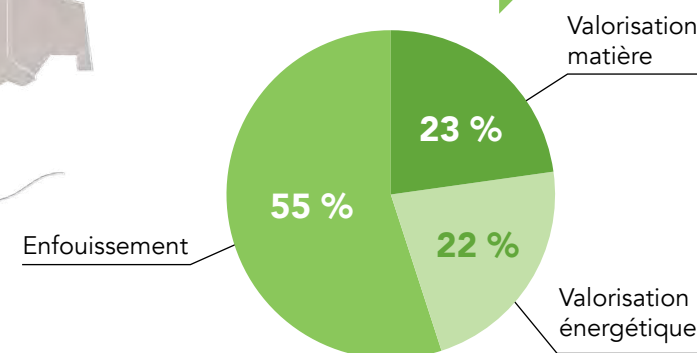
● Déchèterie de **Réau**
communes rattachées :
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau

● Déchèterie de **Savigny-le-Temple**
communes rattachées :
Nandy et Savigny-le-Temple

● Déchèterie du **Châtelet-en-Brie**
communes rattachées :
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port,
Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry
et Valence-en-Brie

Le poste de gestion
des déchèteries représente
une dépense de 3 633 091 € HT
en 2019.

En 2019, les déchèteries ont recueilli 36 280 tonnes de déchets qui ont été orientées vers les filières de valorisation adaptées (recyclage; filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs); valorisation énergétique), ou vers les filières d'élimination agréées en fonction du type de déchet concerné (inertes; ISDND; déchets dangereux...).



→ types de valorisation (% du tonnage)



→ LES QUAIS DE TRANSFERT

90 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité, qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ils ont donc un impact environnemental et économique :

- Environnemental car pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes ;
- Économique parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours "haut le pied" pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ces équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau. Ce dernier a été mis en service début juillet 2013.



→ le quai de transfert de Samoreau

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du quai de transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et anciennement Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalente que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau, ce sont plus de 31 allers-retours hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités, soit plus de 56 000 km par an.

Fort de cette expérience, le SMITOM-LOMBRIC a décidé de moderniser sur ce modèle le quai de transfert de Samoreau. Ces travaux, réalisés pendant l'été 2019, ont permis là encore de réaliser une économie de 35 000 km sur la seule année 2019 (comprenant la réduction des rotations pendant la période de travaux). Les investissements engagés pour ces travaux de modification sont de 415 655 € HT. Une économie de coût de fonctionnement annuel est estimée à environ 45 000 € HT.



→ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA

En 2019, les quais de transfert ont recueilli 60 899 tonnes de déchets qui ont été orientées, suivant les cas, vers le centre de tri des emballages, vers l'UVE ou le repreneur de verre.

LE POSTE DE GESTION DES QUAIS DE TRANSFERT REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 769 097 € HT EN 2019 ; LE POSTE TRANSPORT REPRÉSENTE QUANT À LUI 638 134 € HT.

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

6 MOIS DE MATURATION POUR NOTRE COMPOST

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition puis la stabilisation des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre,

il limite l'utilisation des engrais chimiques. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

1 / LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

2 / LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2,50 mètres de hauteur et largeur, appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en



→ déchargement des déchets verts sur la plateforme de compostage de Réau

début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

3 / LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs.

L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

4 / LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

En 2019, les plateformes de compostage ont recueilli 29 162 tonnes de déchets verts dont 22 554 tonnes issues du SMITOM-LOMBRIC (dont 16 907 tonnes collectées en porte-à-porte) et produit 18 361 tonnes de compost et autres broyats.

LE POSTE DE GESTION DES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 1 124 830 € HT EN 2019.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU

→ LE COMPOSTAGE SANS ODEUR

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service : elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives.

Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.



→ les biofiltres participant à la neutralisations des odeurs

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE SAMOREAU

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait directement à l'extérieur, sur un site isolé. Une station météorologique à proximité permet de suivre un certain nombre de données, permettant d'avoir des éléments de réponse en cas de constat de mauvaise odeur aux alentours. À noter qu'aucune plainte relative aux odeurs n'a été signalée en 2019.

Ce procédé de compostage plus classique est un peu plus long mais permet également de produire un compost de qualité.

→ LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

3 092 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉES
+ 23 TONNES DE STOCK DE L'ANNÉE 2018
(SOIT 3 115 TONNES)

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le site de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.



→ plateforme de tri de collecte des encombrants

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, appareils sanitaires, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

→ CHIFFRES CLÉS 2019

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :
35 TONNES EN 2019
SOIT 1,14% DES TONNAGES ENTRANTS

UVE POUR L'INCINÉRABLE :
2 736 TONNES EN 2019
SOIT 87,84% DES TONNAGES ENTRANTS

ISDND (INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS NON DANGEREUX) POUR LES ULTIMES NON VALORISABLES :
343 TONNES EN 2019
SOIT 11,02% DES TONNAGES ENTRANTS

LE POSTE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 151 015 € HT EN 2019.

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

1^{ÈRE} RECYCLERIE OUVERTE
EN SEINE-ET-MARNE

PRÈS DE 6 350 CLIENTS EN 2019

La Recyclerie du Lombric remet en état puis revend à bas prix du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants. Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC est géré depuis 2014 par la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents. Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garanti dès la 3^{ème} année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobiliers et objets d'occasion.



→ la boutique de la recyclerie

Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- Apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets réutilisables et en bon état,
- Apports volontaires des habitants dans les caissons réemploi des déchèteries du SMITOM-LOMBRIC,
- Apports provenant de débarras réalisés par La Rose des Vents.

Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier "objets électriques et électroniques" en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage et d'un magasin de vente.



→ la Recyclerie du Lombric

LES OBJETS RÉCUPÉRÉS

- Des vêtements non tâchés, non troués
- Des meubles
- Des petits et gros électroménagers en état de marche
- Des produits électroniques
- Des jeux, des jouets
- Des bibelots, de la vaisselle
- Des cycles
- Des livres, des tableaux
- Etc.

Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie "Envie d'R" a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Refon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.

→ BILAN 2019 DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC GÉRÉE PAR LA ROSE DES VENTS

PERSONNEL :

- 41 SALARIÉS EN INSERTION PASSÉS PAR LA RECYCLERIE EN 2019
- AUTORISATION DE LA DIRECCTE POUR PORTER LE NOMBRE D'ETP EN INSERTION À 11
- 1 ANIMATEUR (CHEF D'ÉQUIPE) ISSU DE L'INSERTION
- 1 ENCADRANT TECHNIQUE/COORDINATRICE
- 1 DIRECTEUR

CHIFFRE D'AFFAIRES :

- 2014 : 37 532,46 € HT
- 2015 : 46 986,12 € HT
- 2016 : 43 967,00 € HT
- 2017 : 46 204,95 € HT
- 2018 : 50 350,15 € HT
- 2019 : 70 908,76 € HT

NOMBRE DE DONNATEURS ET DE CLIENTS :

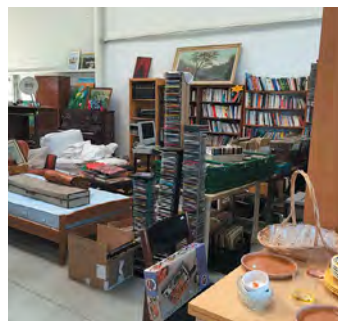
- DONS : 1 479
- COLLECTE À DOMICILE : 113
- VENTES : 6 350
- LIVRAISONS : 48

BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES

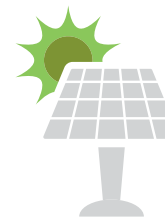
ENTRÉES	DONS DIRECTS	COLLECTE CHEZ LES PARTICULIERS	CAISONS DÉCHÈTERIES
2014	28,37 TONNES + 4,516	16,18 TONNES + 12,32	1,66 TONNES + 0,50
2015	29,18 TONNES	22,35 TONNES	3,5 TONNES
2016	27,62 TONNES	9,8 TONNES	0,3 TONNES
2017	34,28 TONNES	9,3 TONNES	4,65 TONNES
2018	24,49 TONNES	11,69 TONNES	6,98 TONNES
2019	13,47 TONNES	13,43 TONNES	7,01 TONNES

SORTIES	VENTES MAGASIN	LIVRAISONS À DOMICILE
2014	12,75 TONNES + 2,709	2,77 TONNES
2015	20,22 TONNES	6,35 TONNES
2016	22,86 TONNES	4,08 TONNES
2017	24,51 TONNES	3,35 TONNES
2018	18,39 TONNES	6,53 TONNES
2019	18,85 TONNES	5,12 TONNES

→ la boutique de la recyclerie



BILAN PHOTOVOLTAÏQUE



La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constituée d'un linéaire de 42 modules in-

tégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie, soit environ 85 ml orientés sud-est et sud-ouest, opérationnelle depuis avril 2013.

Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque. L'objectif était de clarifier les idées des adhérents concernant les affirmations, aussi bien multiples que non vérifiées, qui entouraient ce type de projet en 2010.

L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la sixième année de production (d'avril 2018 à avril 2019), ce sont 6 647 KWh qui ont été produits pour environ 2 500 € HT de recettes.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises. Ainsi pour le projet mené pour le SMITOM-LOMBRIC, la durée de retour sur investissement tenant compte de la perte de rendement des modules dans le temps, du coût complet de l'opération et du prix d'achat de l'énergie finalement obtenu est passée de 9 ans suite à l'étude faisabilité à 21 ans. ●



ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

L'engagement du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable : l'Agenda 21 et le Programme Local de Prévention des déchets (PLP).



→ interaction des trois sphères du développement durable

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) entre 2011 et 2015 puis de 2016 à 2021.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ses projets en faveur du Développement Durable. Il est la "colonne vertébrale" du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les trois principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative. ●

L'AGENDA 21

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre depuis 2012.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site Internet www.lombric.com.

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissent selon six axes stratégiques :

- **axe 1** : réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC;
- **axe 2** : faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire;
- **axe 3** : développer une stratégie durable;
- **axe 4** : promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC;
- **axe 5** : promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire;
- **axe 6** : promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri. ●



→ l'Agenda 21 du SMITOM-LOMBRIC

En 2019, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en particulier sur l'axe 1 et 3 avec l'optimisation énergétique de l'UVE, l'optimisation des transports depuis le quai de transfert de Samoreau l'axe 6 pour le développement des actions du PLP 2016-2021.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)



OBJECTIF 2010-2020 ATTEINT : -10% DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

En 2008, le SMITOM-LOMBRIC a commencé les actions en faveur de la réduction des déchets notamment par le biais de la distribution de composteurs. Les composteurs sont ainsi vendus à moitié prix grâce à une subvention de l'ADEME et de la Région Île-de-France.

L'objectif du premier Programme Local de Prévention (PLP) du SMITOM-LOMBRIC de 2010 à 2015 a été atteint : réduction de 7 % de la quantité de déchets produits par l'habitant et par an. Soit : 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.

LE PLP 2016-2022

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée et ce malgré la fin de certaines subventions (notamment celles de l'ADEME).

Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le nouvel objectif est de réduire de 10 % la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) conformément à la Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Le SMITOM-LOMBRIC a élaboré son programme par le biais de groupes de travail. Les orientations

qui ont été retenues suivent les démarches déjà engagées précédemment par le SMITOM-LOMBRIC et en ajoutent des nouvelles :

- Les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire)
- Le comportement lors de l'acte d'achat
- Les partenaires du territoire
- Les déchets des déchèteries
- Le tri

Le SMITOM-LOMBRIC ne s'est pas engagé seul dans la démarche : ses adhérents la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) et la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) mettent également en œuvre les actions du PLP du SMITOM-LOMBRIC.

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud se sont engagés dans leur propre PLP.

Les différentes étapes du PLP :

- **2015** : Mise en œuvre des actions sur le territoire et clôture du premier PLP
- **2016** : Réflexions du groupe de travail PLP et caractérisation des ordures ménagères qui ont permis de choisir et confirmer les grandes thématiques du PLP 2016-2022
- **2017** : Élaboration et rédaction du programme, mise en œuvre des premières actions
- **2018** : Mise en œuvre des actions du programme (concours de collecte des piles dans les écoles élémentaires, étude de faisabilité sur le broyage à domicile...)
- **2019** : Poursuite des actions initiées (compostage, jardinage au naturel, réduction du gaspillage alimentaire) et mise en œuvre de nouvelles actions inscrites au PLP (accompagnement au compostage partagé).

LE PLP (SUITE)

→ INDICATEURS PRÉVENTION DÉCHETS 2019

RÉDUCTION DES DMA* (année réf. 2010)

-10,2 % au SMITOM-LOMBRIC**

OBJECTIF LTECV

-10 %
en 2020

RÉDUCTION EN IDF

-4,4 %
en 2015

* DMA : Déchets Ménagers Assimilés
** sur le territoire à compétence collecte

VALORISATION MATIÈRE (base calcul SINOE)

40 % au SMITOM-LOMBRIC***

OBJECTIF LTECV

55 %
en 2020

TAUX EN IDF

21 %
en 2015

*** sur l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC

→ LA COMMUNICATION SUR LE PLP

LE PLP, UN SUJET TRÈS SOUVENT ABORDÉ DANS LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le réemploi, le tri des emballages, la gestion des déchets dangereux... Les thématiques liées à la réduction des déchets ou à leur toxicité sont des sujets régulièrement abordés dans le Journal du Lombric. En effet, en moyenne, la moitié du Journal du Lombric est consacré à la réduction des déchets. C'est également le cas dans la bande dessinée, puisque 27 planches de BD ont été réalisées sur ces thématiques depuis 2011.

La page Facebook du SMITOM-LOMBRIC fait également la part belle aux sujets relatifs à la prévention avec plus de 75 publications dans l'année.

LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET LE COMPOSTAGE : DEUX PILIERS DU PLP !

La caractérisation des ordures ménagères, que réalise le SMITOM-LOMBRIC tous les deux ans, permet de mieux connaître la composition des ordures ménagères résiduelles. À travers les quatre dernières campagnes de caractérisations (2012, 2014, 2016 et 2018), le SMITOM-LOMBRIC a constaté que la part du gaspillage alimentaire ainsi que celle des déchets compostables par foyer sont importantes. Elles constituent en effet plus de 20 % de nos poubelles (données 2018), soit environ 18 kg/hab/an pour le gaspillage alimentaire et 43 kg/hab/an pour les biodéchets.

Ces données confirment que le gaspillage alimentaire, et plus globalement la gestion des biodéchets, constitue un axe d'action pertinent et incontournable pour atteindre les objectifs de réduction des déchets.

Depuis 2014, la lutte contre le gaspillage alimentaire est l'un des sujets phare du PLP. Deux campagnes de communication, l'une en 2014 et l'autre en 2015, ont été ainsi déployées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (affichage dans les rues, animations, chroniques radios, présences dans les supermarchés...).

En 2019, cette thématique était notamment au cœur des actions mises en place dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets avec la réalisation d'animations :

→ À destination du grand public, dans plusieurs grandes surfaces du territoire (Carrefour de Sénart, Carrefour de Villers-en-Bière, E.Leclerc de Dammarie-lès-Lys et E.Leclerc du Châtelet-en-Brie) ainsi que sur le marché du Mée-sur-Seine.

→ À destination des agents des collectivités dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Mairie du Mée-sur-Seine.

Au total, ce sont plus 250 personnes qui ont été sensibilisées lors des sept interventions menées sur le territoire.

Le compostage, avec le jardinage au naturel, est également une thématique forte du PLP. Il était d'ailleurs le sujet phare de la Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC en 2019 qui s'est tenue pour la première fois sur la plateforme de compostage de Réau.

→ UNE IMPORTANTE PRÉSENCE DES ÉCO-AMBASSADEURS LORS DES MANIFESTATIONS

DEPUIS 2011, 260 ANIMATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES ÉCO-AMBASSADEURS DU SMITOM-LOMBRIC. AU TOTAL PRÈS DE 45 260 PERSONNES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES, DONT 4 850 SUR L'ANNÉE 2019.

→ LE COMPOSTAGE

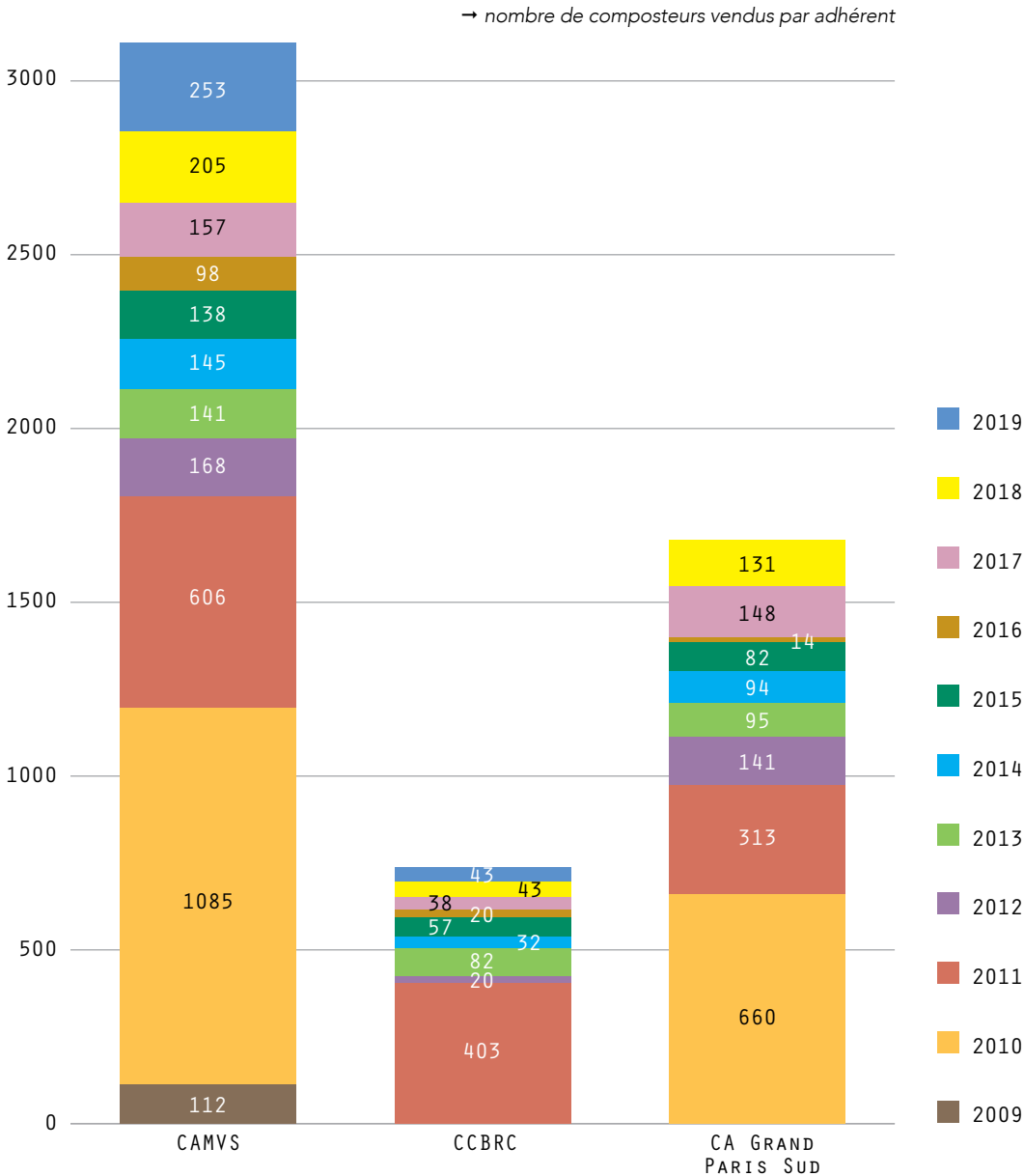
LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2008 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire, malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 5 993 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau), dont 296 en 2019.



→ composteur 300 litres bois chez un particulier.



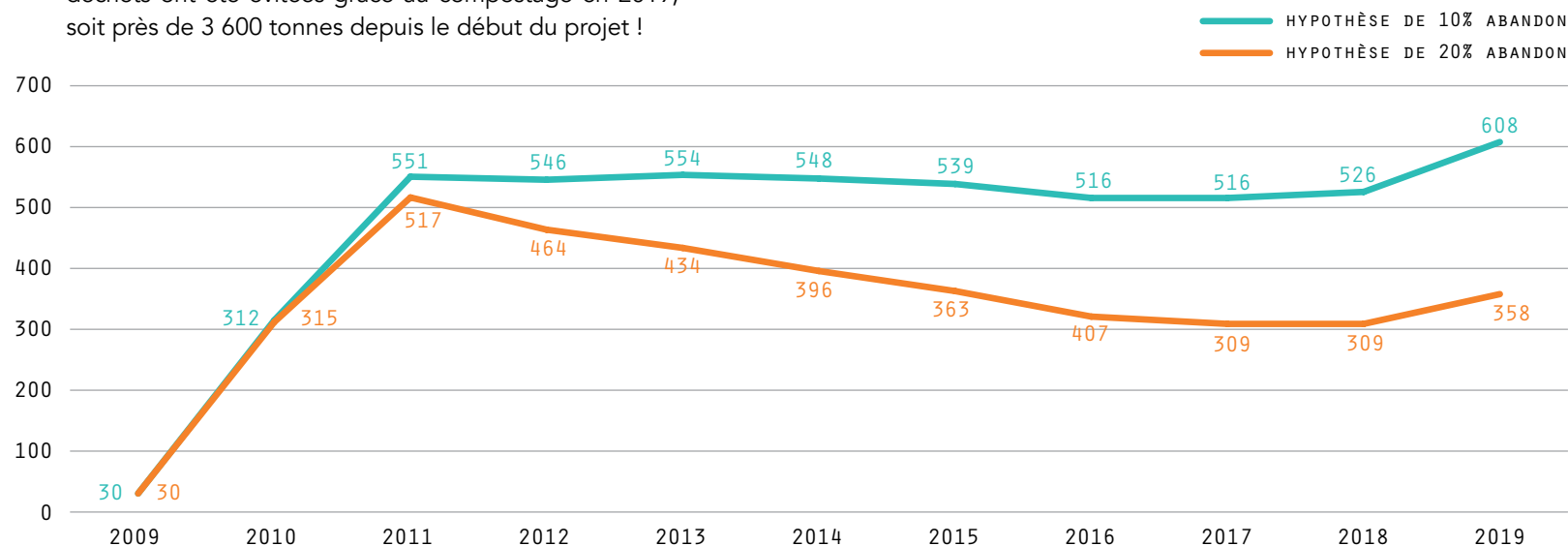
LE PLP (SUITE)

Depuis le début de la mission, des suivis des composteurs distribués sont réalisés un an après la date de livraison. Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, plus de 50 % des composteurs distribués font l'objet d'un suivi à domicile par un agent du SMITOM-LOMBRIC, plus de 30 % font l'objet d'un suivi téléphonique et les suivis restants s'effectuent par courriel. Ces suivis permettent d'avoir des informations sur les tonnages détournés grâce au compostage mais aussi de connaître les habitudes des habitants.

Ainsi, il est possible de calculer les tonnages qui n'ont pas été collectés grâce au compostage.

Si on estime que 10 % des habitants ont arrêté le compostage depuis le lancement de l'opération, 608 tonnes de déchets ont été évitées grâce au compostage en 2019, soit près de 3 600 tonnes depuis le début du projet !

ENTRE 2011 ET 2017, LE NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS A DIMINUÉ ; AINSI, COUPLÉ À L'HYPOTHÈSE DE 10-20 % D'ABANDON CHAQUE ANNÉE, LA QUANTITÉ DE TONNAGES ÉVITÉS DIMINUE ÉGALEMENT.



→ tonnages évités grâce au compostage individuel

NB : les données du graphique sont issues des suivis 2020 de la dotation en composteurs 2018. Le suivi des composteurs installés en 2018 a débuté au 1^{er} trimestre 2020. Le confinement pour cause de Covid-19 est venu interrompre le travail. Les calculs réalisés sont faits sur la base de 32 % de visites et 26 % d'appels réalisés sur la CAMVS. Les données 2016-2018 ont été mises à jour. À partir de l'année 2019 le calcul des tonnages évités est effectué sur la base des données annuelles (non plus sur la moyenne lissée depuis le début de la mission).



→ compostage collectif en pied d'immeuble à Melun

LE COMPOSTAGE COLLECTIF ET LE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

Depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble. L'objectif est de permettre aux personnes vivant en appartement de pratiquer le compostage. Dix sites ont déjà été installés sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Un collège est également équipé pour le compostage autonome (compostage des déchets de la restauration collective) et 45 établissements scolaires sont dotés d'un composteur pédagogique.

Le SMITOM-LOMBRIC a souhaité renforcer son action. Le compostage partagé constitue en effet un levier important de réduction des déchets ménagers en permettant aux personnes habitant en appartements de gérer leurs biodéchets en toute autonomie. Il s'agit également d'accompagner les gros producteurs (restauration collective) dans une gestion de proximité. Un accompagnement spécifique pour les projets collectifs a ainsi été initié en 2019. Avec l'appui d'une structure de l'économie sociale et solidaire composée de maîtres composteurs (société DM Compost), les équipes du syndicat sont présentes pour mettre en œuvre et assurer le suivi du projet tout au long de la première année (diagnostic, installation, formation des personnes référentes, premier transfert vers le composteur de maturation, première récolte). L'objectif est de doter chaque année 10 nouveaux sites collectifs et au moins un établissement scolaire en compostage autonome. Les attentes sont fortes, puisque sur le dernier trimestre (lancement de

l'accompagnement), le SMITOM-LOMBRIC a déjà lancé 2 diagnostics sur du compostage autonome en établissement, 1 diagnostic sur un collectif et 10 visites annuels sur des sites équipés.

Cette action concourra enfin à l'atteinte des objectifs imposés par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (dite LTECV 2015) et par la Loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire (dite Loi AGECL 2020) :

- Généralisation du tri à la source des biodéchets.
- Réduction des déchets ménagers de 10 % d'ici à 2020, puis de 15 % d'ici à 2030, par rapport à 2010. ●



→ composteur pédagogique 300 litres en bois à l'école élémentaire de Valence-en-Brie

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

→ QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT ÉNERGIE (SMI QSEÉ)

ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001, ISO 50 001

Qu'est-ce qu'un système de management ?

Un système de management a pour but l'amélioration continue de la performance globale d'un organisme.

C'est une approche structurée qui permet de fixer des objectifs, de les réaliser et d'en donner la preuve.

Ces objectifs sont préalablement définis dans la politique de l'organisme.

Dans un même organisme, différents systèmes de management peuvent être mis en place. Il peut aborder une seule ou plusieurs disciplines, par exemple un système de management financier, de la qualité, de la sécurité ou environnemental.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ ?

Un Système de Management Intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers plusieurs thématiques. Ici, le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité Environnement et Énergie (QSEÉ) dans la gestion globale du syndicat.

Le périmètre concerné par cette quadruple certification réunit l'ensemble des activités de maîtrise d'ouvrage, de contrôle des prestations de collecte des déchets, de contrôle de la délégation de service public pour l'exploitation concourant au traitement des déchets du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification conjointe ISO 14 001 de ses installations avec son exploitant.

Depuis 2007, l'exploitant VEOLIA a étendu sa démarche QSE et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 0001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un Système de Management Intégré (SMI). En outre, l'exploitant (Generis) a obtenu la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) le 23/11/2015 pour les sites suivants :

- Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et centre de tri (Vaux-le-Pénil);
- Plateforme de compostage et quai de transfert (Réau);
- Plateforme de compostage et quai de transfert (Samoreau).

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont décidé de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI) Qualité Sécurité Environnement et Énergie (QSEÉ) répondant respectivement aux exigences des référentiels ISO 9 001 v 2015, OHSAS 18 001 v 2007, ISO 14 001 v 2015 et ISO 50 001 v 2011.

POLITIQUE QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

La politique QSEÉ est la base d'un Système de Management Intégré. Elle démontre que la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management.

La politique QSEÉ du SMITOM-LOMBRIC a été renouvelée en juillet 2018. Elle est révisée en cas d'évolution notable et au minimum tous les trois ans.

CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC a obtenu le renouvellement des certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001, et obtenu la certification ISO 50 001, de sa démarche SMI QSEÉ auprès d'un organisme

indépendant, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires). Ce choix, facultatif, atteste que la gestion QSEÉ mise en place répond aux exigences des référentiels internationaux précédemment cités.

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC a été audité par un organisme extérieur indépendant à la structure et a obtenu les certifications pour ces quatre référentiels. Les certifications font l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, l'Organisme de Certification DNV GL.

Cette étape atteste que le SMI QSEÉ créé respecte les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001, OHSAS 18 001 et ISO 50 001. Aussi, les certifications sont attribuées par un organisme extérieur indépendant à la structure. ●



→ affiche politique SMI QSEÉ



ACTIVITÉ DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

L'administration générale est pilotée par la Directrice Générale Adjointe Ressources. Celle-ci gère : les ressources humaines, financières, administratives et juridiques, les assemblées, les marchés publics, la redevance spéciale, le recouvrement et les moyens généraux.

→ GESTION ADMINISTRATIVE

- Envoi et scannage de 5 219 courriers et 975 bordereaux (dont 3 526 postaux et 1 628 envois courriels) et 847 bordereaux (dont 884 postaux et 19 envois courriels).
- 702 courriers dédiés au domaine des "Ressources Humaines".
- Envoi mensuel de la lettre "Environnement Info" et semestriel pour "Environnement et Biosphère".
- Organisation des assemblées générales du GEDEM 77.
- Organisation de 6 réunions de bureau et de 6 Comités Syndicaux.
- Organisation de 6 commissions d'appel d'offres.
- Gestion des 73 délibérations des Comités Syndicaux, leur envoi en Préfecture.



→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

→ GESTION DU PERSONNEL ET DES RESSOURCES HUMAINES

CRÉATIONS DE POSTES

- 1 poste d'Agent de maîtrise
- 1 poste de Technicien territorial
- 1 poste d'Adjoint technique territorial

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Janvier

- Mutation interne d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (collecte – ressources)
- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint technique territorial (technique)
- Recrutement d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint technique territorial (communication)
- Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Reclassement indiciaire

Février

- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Renouvellement disponibilité pour convenances personnelles d'un agent au grade d'Adjoint administratif (ressources)

Avril

- Mutation d'un agent titulaire au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)

- Mise en disponibilité pour convenances personnelles d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Sortie d'un agent contractuel pour abandon de poste au grade d'Adjoint administratif territorial (technique)
- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint administratif suite à abandon de poste (technique)

Mai

- Sortie de 2 agents pour départ volontaire au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe et Adjoint technique territorial (technique)
- Recrutement de 2 agents contractuels au grade d'Adjoint technique territorial (technique)
- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint administratif territorial (technique)

Juin

- Sortie de 2 agents contractuels pour démission au grade de Technicien et d'Adjoint administratif territorial (technique)
- Sortie d'un agent pour fin de contrat au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)

Juillet

- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Territorial (ressources)
- Mise à disposition interne d'un agent titulaire au

poste de Technicien collecte (technique)

Août

- Mutation d'un agent titulaire au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe (ressources)
- Mise en disponibilité d'un agent titulaire au grade d'Adjoint administratif territorial (communication)
- Sortie d'un agent pour fin de contrat au grade d'Adjoint technique territorial (technique)
- Sortie d'un apprenti pour fin de contrat d'apprentissage (ressources)
- Renouvellement disponibilité pour convenances personnelles d'un agent au grade de Technicien territorial (technique)

Septembre

- Recrutement d'un agent contractuel pour renfort de la RS au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe (ressources)
- Recrutement d'un agent contractuel au grade de Technicien (ressources)
- Recrutement d'un apprenti ressources (ressources)
- Sortie d'un agent contractuel au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (communication)

Octobre

- Sortie d'un agent titulaire pour démission au grade d'Adjoint technique territorial (technique)

La Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences :

- Gestion et analyse de l'emploi, recherche des candidats et conseil à la collectivité sur le choix des agents à recruter,
- Gestion à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, de l'ensemble des processus de déroulement de carrière et de paie.

- Recrutement d'un agent contractuel au grade de Technicien (technique)
- Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint administratif territorial (communication)
- Avancement échelon de 2 agents au grade d'Agent de maîtrise (technique)

Novembre

- Sortie d'un agent contractuel pour démission au grade d'Adjoint technique territorial (communication)
- Recrutement d'un agent contractuel en remplacement temporaire au grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)
- Recrutement de 2 agents contractuels au grade d'Adjoint technique territorial (technique)
- Sortie d'un agent contractuel, pour fin d'accroissement d'activité au grade de Technicien principal de 2^{ème} classe (ressources)
- Avancement échelon d'un agent au grade d'Attaché territorial (communication)
- Fin de disponibilité et radiation d'un agent titulaire du grade d'Adjoint administratif territorial (ressources)

Décembre

- Recrutement d'un agent contractuel au grade d'Adjoint administratif (ressources)
- Avancement échelon d'un agent au grade de Technicien (technique)
- Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint technique territorial (technique)

Concours

Pas de nomination suite à la réussite à un concours

FORMATIONS

46,5 JOURS CONSACRÉS EN 2019 À LA FORMATION
ET 80 AGENTS CONCERNÉS

- Formation FCL - comptabilité
4 agents concernés
- Projet loi de finances
1 agent concerné
- Formation FCL – exécution comptable
2 agents concernés
- Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail
8 agents concernés
- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail
5 agents concernés
- Formation incendie - Extincteurs
9 agents concernés
- Assistant prévention
1 agent concerné
- Marketing territorial, définition et enjeux
1 agent concerné
- Matrice des coûts
2 agents concernés
- Archivage des documents électroniques
1 agent concerné
- Communication déchets et économie circulaire
1 agent concerné
- Formation Intégration
3 agents concernés
- Sensibilisation interne Règlement intérieur
11 agents concernés
- Sensibilisation interne Kélio
11 agents concernés
- Sensibilisation interne Administration générale
11 agents concernés

- Formation BL – bases de la comptabilité
3 agents concernés
- Formation BL – rattachements, restes à réaliser
3 agents concernés
- Maîtriser la matrice des coûts et la méthode Comptacoût
1 agent concerné
- Projet loi de finances
1 agent concerné
- Actualité CNAS
1 agent concerné

→ ABSENTÉISME 2019

1^{ER} TRIMESTRE : 50 JOURS

2^E TRIMESTRE : 66 JOURS

3^E TRIMESTRE : 79 JOURS

4^E TRIMESTRE : 176 JOURS

LE TEMPS DE TRAVAIL DE RÉFÉRENCE THÉORIQUE TOUS SERVICES CONFONDUS EST DE 60 385,38 HEURES.

LE TEMPS D'ABSENCE MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL ET CONGÉ MATERNITÉ EST DE 2 735 HEURES.

SOIT UN TAUX D'ABSENTÉISME DE 4,72 %



Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

→ FINANCES

LE SERVICE

- Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources,
- Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers,
- Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie,
- Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

TVA

Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet, paiement pour l'année **647 441,00 € HT** et demande de remboursement pour l'année **6 036 862,00 € HT**.

GENERIS

1. Les mandats

19 441 725,84 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS :

- Dont **985 723,38 € HT** d'annulation et **972,26 € HT** de réduction
- Dont Taxe locale d'incinération 2019 : **98 841,99 € HT**
- Dont T.G.A.P **558 325,46 € HT** (Déchèteries, PTS, UVE)
- Dont CET concerne le traitement des déchets en classe 2 et 3 : **798 361,30 € HT**
- Dont opérations courantes : **17 974 974,73 € HT**

2. Les titres

5 279 226, 94 € HT ont été titrés à GENERIS :

- Dont **1 792 736, 38 € HT** d'annulation
- Dont **1 519 621,90 € HT** ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- Dont **493 520,32 € HT** ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique
- Dont **51 225,48 € HT** pour les RAVAD*
- Dont **814 418,23 € HT** pour les RAE**
- Dont **5 030,52 € HT** pour les pénalités
- Dont opérations courantes : **2 395 410,49 € HT**

CONCERNANT LES MARCHÉS DE COLLECTE

1. AUBINE

- **2 768 590,31 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + Fouju)
- **18 947,26 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- **1 228,92 € HT** ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse-palettes)
- **200 € HT** ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- **53,62 € HT** ont été titrés à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
- **66 147,70 € HT** refacturation de l'entretien des bornes AUBINE + LA FRANCILIENNE :
 - Maintenance : **8 780,95 € HT**
 - Lavage : **57 682,00 € HT**

2. KUTLER

- **2 201 223,07 € HT** ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS)
- **149 787,35 € HT** ont été mandatés au profit de KUTLER (Allo Encombrants)

3. OURRY

811 175, 97 € HT ont été mandatés au profit de OURRY (CC Brie des Rivières et des Châteaux + Maincy)

4. MINERIS

165 414,17 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (PAV VERRE)

5. CYCLEVA

486,80 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (pour le compost mis à disposition des administrés lors de la JPO 2019)

6. PLASTIC OMNIUM/SULO

Concernant le marché de fourniture et d'entretien des bacs : **165 347, 15 € HT** ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM/SULO

7. ASTECH

Concernant le marché de bornes enterrées **611 013,36 € HT** ont été mandatés au profit d'ASTECH

REPRISE MATÉRIAUX

Concernant les recettes de ventes de matériaux **995 457,19 € HT** ont été titrés :

- JM : 254 204,33 € HT
- Verre : 133 945,30 € HT
- Plastique : 229 047,70 € HT
- Acier E61 CS : 34 100,59 € HT
- Acier E46 Mâchefers : 35 742,51 € HT
- Alu Mâchefers : 64 497,93 € HT
- PCNC PCC EMR ELA : 238 682,12 € HT
- PCC : 1 123,80 € HT
- Alu CS : 4 112,91 € HT

3 771 DE LIGNES DE MANDATS ÉMIS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

184 MANDATS ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

1 692 DE LIGNES DE TITRES ÉMIS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

74 TITRES ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

266 BONS DE COMMANDE SUR BL

* Redevance annuelle de valorisation des déchets concerne la recette de vente des ferrailles (Déchèterie - Plateforme de Tri Sommaire).

** Redevance Apport Extérieur : Déchèterie, UVE, Centre de tri, Quais de transfert, Compostage.

SOUTIENS COMMUNICATION ÉCO-ORGANISMES

En 2019, pour l'exercice 2018, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :



PART COMMUNICATION ÉCODDS :
9 125,49 € HT



PART COMMUNICATION OCADE - ÉCOLOGIC (DEEE) :
6 000 € HT (nouvelle grille forfaitaire appliquée, plafonnée à 6 000 euros)



PART COMMUNICATION ÉCO TLC :
14 311 € HT



PART COMMUNICATION CITEO :
45 199 € HT (+ 88 000 € HT de soutiens pour les postes d'ambassadeurs du tri)

→ AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service juridique est rattaché à la direction générale des services.

LES MISSIONS DU PÔLE "AFFAIRES JURIDIQUES" :

- Assistance juridique pour les services et les composantes du SMITOM-LOMBRIC
- Établissement des notes de synthèse sur des thèmes juridiques à la demande de la direction
- Prévention et suivi des contentieux
- Établissement de recherches thématiques dans le domaine du droit
- Mise en place et suivi de la section disciplinaire
- Rédaction des actes présentés devant les tribunaux / comité / commissions
- Représentation du Président aux audiences devant certains tribunaux (affaires < 20K€ HT)
- Gestion des assurances
- Expertise des conventions signées par le syndicat
- Appui au service de la valorisation de la recherche en matière de propriété intellectuelle
- Coordination de l'activité du Comité syndical : examine et contrôle les documents préparatoires soumis, transmet les actes à portée réglementaire
- Coordination des autres instances de délibération statutaires
- Rédaction des comptes rendus des instances centrales et garant de la régularité de leur tenue et de leurs actes
- Conseil des instances et composantes sur les actions à mener afin d'aboutir à une décision
- Rôle d'expertise et d'appui administratif à la réforme
- Gestion des marchés publics et contrats du syndicat

ASSURE LA VEILLE ET LA STRATÉGIE JURIDIQUE

TYPE DE SUIVI	NOMBRE
DOSSIERS LITIGES OUVERTS	6
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES DÉLIBÉRATIONS	73
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES ARRÊTÉS	284
GESTION ET SUIVI DES DÉPÔTS DE PLAINTES	3
SUIVI DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	6
RÉDACTION DE PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL	0
CONSULTATIONS	77

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

Marchés publics

La mission du service des marchés est de gérer l'achat public et de veiller à la bonne application de la réglementation. Un marché public est un contrat de droit public conclu, à titre onéreux, entre une personne publique et une personne de droit public ou de droit privé. Il a pour but de répondre aux besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et de services, il est régi par le code des marchés publics.

Dans ce contexte, le service marchés publics met en œuvre des procédures dans des domaines divers pour des besoins récurrents transversaux, mais aussi de projet.

Sur le plan technique, l'activité du service évolue grâce à la modernisation des moyens initiée par la dématérialisation des procédures qui autorise la réduction des délais de consultation et améliore la visibilité et l'accessibilité de nos appels d'offres consultables et téléchargeables sur la plate-forme dédiée www.achatpublic.com.

6 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2019

77 CONSULTATIONS ONT ÉTÉ CONCLUES "DE GRÉ À GRÉ" EN 2019

→ les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2019

TYPE DE MARCHÉS	CONSULTATION MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
FOURNITURES	0 € HT À 25 000 € HT	25 000 € HT À 221 000 € HT	> À 221 000 € HT
SERVICES	0 € HT À 25 000 € HT	15 000 € HT À 221 000 € HT	> À 221 000 € HT
TRAVAUX	0 € HT À 25 000 € HT	15 000 € HT À 5 548 000 € HT	> 5 548 000 € HT

Dans le cadre de la démarche environnementale des achats de fournitures de bureau effectués par le SMITOM-LOMBRIC, les nouvelles références produits sont étudiées par rapport aux anciennes références.

Cela permet de faire évoluer le référentiel de base vers de nouveaux articles similaires incluant davantage de valeurs environnementales, telles que :

- Norme
- Label
- Réduction du packaging
- Achat en lot
- Bilan carbone
- Part de matériau recyclé
- Recyclabilité

	2018	2019
NOMBRE DE FOURNITURES ÉCO-RESPONSABLES	96	106
NOMBRE DE RÉFÉRENCES TOTALES	308	270
PART DE RÉFÉRENCES ÉCO-RESPONSABLES (LABELLISÉES)	31,17 %	39,26 %
ÉVOLUTION QUANTITATIF RÉFÉRENCIEMENT	+ 8,12 %	- 14,07 %

→ Évolution du référentiel environnemental des fournitures de bureau

→ REDEVANCE SPÉCIALE

Le SMITOM-LOMBRIC a récupéré la compétence de “Redevance Spéciale” en janvier 2017, auparavant gérée par la CAMVS.

La redevance spéciale est un mode de tarification appliquée aux usagers du service public de collecte qui ne sont pas des ménages, calculée en fonction de l'importance du service rendu et notamment de la quantité de déchets éliminés.

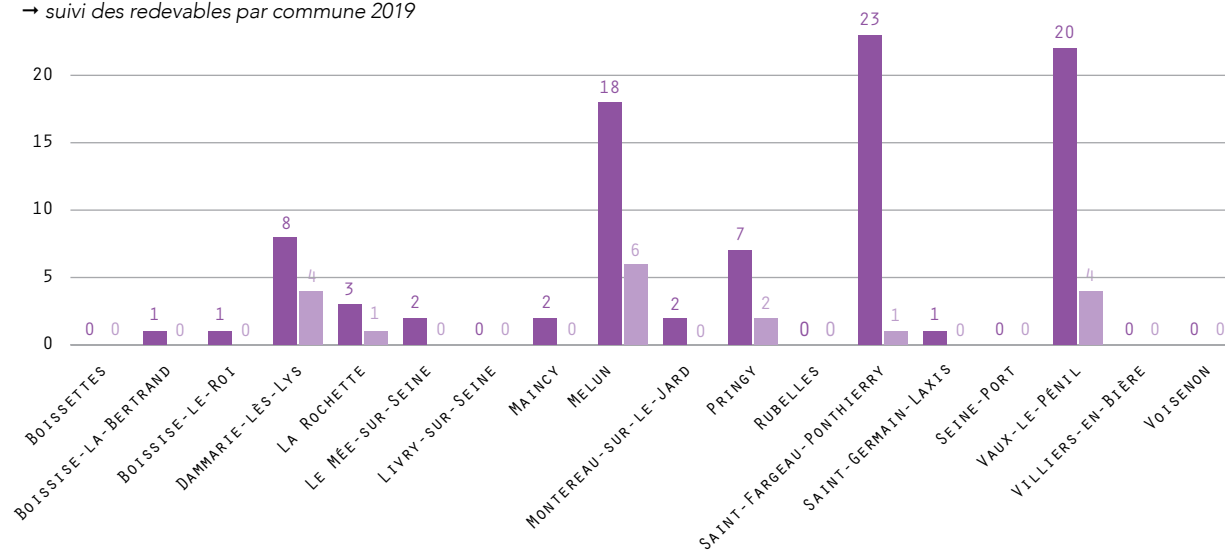
On entend par “usagers qui ne sont pas des ménages”, toutes les administrations, les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, les professions libérales, les terrains de camping et centre de vacances, utilisant le service public d'élimination des déchets, qui présentent plus de 770 litres de déchets par semaine (ordures ménagères et emballages).

Les objectifs de la redevance spéciale sont de :

- Proposer aux usagers non-ménagers un service de collecte de déchets,
- Assurer l'équité du service en basant la redevance sur le volume de déchets déclaré et en ne faisant pas supporter aux ménages le coût du service rendu aux professionnels,
- Sensibiliser les usagers non-ménagers à l'optimisation de la gestion de leurs déchets, en les incitant à recycler et limiter leur production de déchets.

Chaque usager qui conclut un contrat de redevance spéciale avec le SMITOM-LOMBRIC se voit exonéré de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en N+1.

→ suivi des redevables par commune 2019



■ NOMBRE DE NOUVEAUX REDEVABLES PAR COMMUNE
 ■ NOMBRE DE RÉSILIATIONS PAR COMMUNE

Total de nouveaux redevables

90

Soit en moyenne

7,5
nouveaux redevables
par mois

Total de résiliations

18

Soit en moyenne

1,5
résiliations par mois

LE SMITOM-LOMBRIC VOTE UN TARIF ANNUEL, QUI EST RÉÉVALUÉ ET VOTÉ ANNUELLEMENT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

→ les émissions de titres de recettes aux réels

TOTAL EXERCICE 2019	SUR LA BASE 2018 (COMPRIS DANS LE MONTANT 2019)	ANNULATIONS (NON ÔTÉ AU MONTANT TOTAL)	RÉDUCTIONS (NON ÔTÉ AU MONTANT TOTAL)
1 687 477,83 € HT	83 703,91 € HT	31 575,41 € HT	7 426,50 € HT
317 TITRES	12 TITRES	7 TITRES ANNULATIFS	3 TITRES DE RÉDUCTIONS

Soit **1 648 475,92 € HT** émis en ôtant les correctifs 2019 ; soit une hausse de **195 864,01 € HT** par rapport aux émissions de 2018 (1 844 339,93 € HT dont 44 titres de 2017).



→ dépliant "Redevance Spéciale"

- MOYENS HUMAINS :
 UNE GESTIONNAIRE REDEVANCE SPÉCIALE
 + UN SUPPORT TECHNIQUE ADMINISTRATIF
 + UNE COORDINATRICE TECHNIQUE
 + DEUX ADJOINTS TECHNIQUE REDEVANCE SPÉCIALE

Mode opératoire

La Redevance Spéciale est actuellement en cours de déploiement sur les nouveaux territoires. En effet, elle n'était pas appliquée sur les communes appartenant à l'ancienne Communauté de Communes Seine École. Ce déploiement engage des moyens humains et matériels dédiés, d'où la formation d'une cellule indépendante spécifique en octobre 2019. ●

Chaque entreprise potentiellement redevable est enquêtée, afin de déterminer si elle est assujettie – ou non – à la redevance spéciale. Ainsi, 233 enquêtes ont été menées en 2019.



→ le SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la compétence de "Redevance Spéciale"

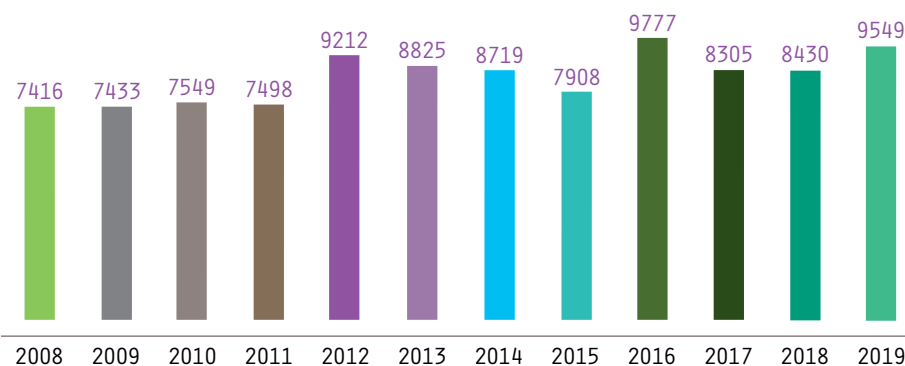
SERVICES TECHNIQUES

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont pilotés par la Directrice Générale des Services Techniques. Ils sont composés de deux services : un service "traitement" et un service "collecte, déchèteries et redevance spéciale".

→ NUMÉRO VERT

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des usagers un numéro vert : le **0 800 81 4910** (appel gratuit, le coût de l'appel étant pris en charge par la collectivité). Son objectif est de répondre aux questions des habitants du territoire (besoins en bacs, jours et modes de collecte des différents types de déchets...), donner des conseils sur les gestes de tri et de réduction des déchets, ou tout autre demande concernant la gestion des déchets.

→ nombre d'appels n° vert par année



 **N° Vert 0 800 814 910**

Ce numéro est à disposition du lundi au vendredi.

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

TRAITEMENT	TOTAUX
INFOS MATIÈRES APPORTÉES DÉCHÈTERIES	1 567
INFOS INSCRIPTION / JUSTIFICATIFS DÉCHÈTERIES	1 293
PLAINTES DÉCHÈTERIES	162
TOTAL TRAITEMENT	3 022
COLLECTE	TOTAUX
DOTATION / ÉCHANGE	1 316
MAINTENANCE	426
REDEVANCE SPÉCIALE	180
JOUR DE COLLECTE OM+EMB+ENC	315
INFOS TRI SÉLECTIF+OM+ENC	169
AUTRE SYNDICAT	725
PROBLÈME DE COLLECTE	755
COLLECTE DV	401
DIVERS	873
ALLO ENCOMBRANTS	781
COMPOST(EUR)	157
RECYCLERIE/APPEL VERS ADMINISTRATIF	429
TOTAL COLLECTE	6 527
TOTAUX	9 549

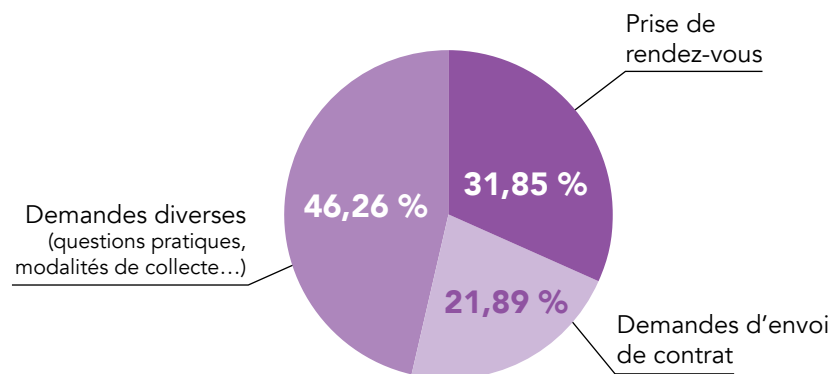
→ NUMÉRO ALLO ENCOMBRANTS

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des usagers de la CAMVS un numéro spécifique pour le service Allo Encombrants : le **0800 501 088** (appel gratuit, le coût de l'appel étant pris en charge par la collectivité). Son objectif principal est la prise de rendez-vous, mais également de répondre aux questions pratiques relatives à ce service (contrats, conventions, modalités de collecte...).



Le numéro Allo Encombrants connaît une activité comparable à celle du numéro vert. Ainsi, en 2019, **6 546 appels** ont été réceptionnés.

→ ces appels peuvent être regroupés dans trois principales catégories



→ COLLECTE

Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de 145 288 habitants en 2019.



Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : **Population 2019**
INSEE 2015 avec doubles comptes
14 157 habitants

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC
Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (MAJORITAIRE)	% DE LA POPULATION DESSERVIE
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 COLLECTES PAR SEMAINE	PAS DE CONTENANTS, SAUF POUR 5 COMMUNES	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE	100%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	3 COLLECTES PAR AN	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
	• VERRE INCOLORE • VERRE COLORÉ • JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

FLUX	TONNAGE 2019	PRODUCTION/HAB/AN (POP. DOUBLE COMPTES)	COÛT DE COLLECTES 2019 € HT	COÛT € HT/T	COÛT EN € HT/HAB/AN (POP. DOUBLE COMPTES)
OM	3 284	249,47	454 130,42	138,31	34,50
EMB	344	26,14	152 019,23	441,92	11,55
ENC	189	14,34	22 790,05	120,77	1,73
DV	1 269	96,40	70 745,69	55,76	5,37
TOTAL	5 085	386,34	699 684,39	137,60	53,16

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine :
Population 2019
INSEE 2015 avec doubles comptes
131 131 habitants

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC

Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (MAJORITAIRE)	% DE LA POPULATION DESSERVIE
	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 6 COLLECTES PAR SEMAINE	BAC NOIR	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE	95%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR MOIS OU À LA DEMANDE	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC GRIS AVEC COUVERCLE MARRON	60%

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
	• VERRE INCOLORE • VERRE COLORÉ • JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

Assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers.

FLUX	TONNAGE 2019	PRODUCTION/HAB/AN (POP. DOUBLE COMPTES)	COÛT DE COLLECTES 2019 € HT	COÛT € HT/T	COÛT EN € HT/HAB/AN (POP. DOUBLE COMPTES)
OM	37 756	287,01	3 196 998,01	84,67	24,30
EMB	3 005	22,84	1 117 683,59	371,98	8,50
ENC	1 010	7,68	282 646,31	279,80	2,15
DV	6 610	50,25	760 722,77	115,08	5,78
TOTAL	48 381	367,79	5 358 050,68	110,75	40,73

Le taux d'habitat collectif est de 66 %
(Source : FILOCOM 2011).
Les circuits de collecte sont des circuits communaux pour la plupart.

LE SERVICE "ALLO ENCOMBRANTS"

Le service Allo Encombrants est un système de collecte sur rendez-vous des encombrants, destinés aux usagers appartenant à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. La particularité de cette collecte est que les encombrants sont collectés sur propriété privée, suite à une contractualisation et une prise de rendez-vous par téléphone.

Ces contrats permettent de définir les rôles et obligations de chaque partie pour garantir le bon déroulement des opérations de collecte et garantir l'accès sur le domaine privé en toute sécurité.

L'objectif est de répondre aux problèmes de salubrité en empêchant les dépôts de déchets encombrant les trottoirs et ainsi améliorer le cadre de vie des habitants. Il permet également une plus grande souplesse pour l'utilisateur, chaque collecte étant honorée sous un délai de quinze jours maximum contre une collecte mensuelle à date fixe auparavant.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ALLO ENCOMBRANTS ?

1. L'utilisateur renvoie complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC par courrier ou par courriel.
2. L'utilisateur appelle le numéro vert Allo Encombrants pour prendre rendez-vous (0 800 501 088).

Au 31 décembre 2019, le SMITOM-LOMBRIC compte 6 724 contrats d'utilisation pour les particuliers et 788 conventions avec des collectifs.

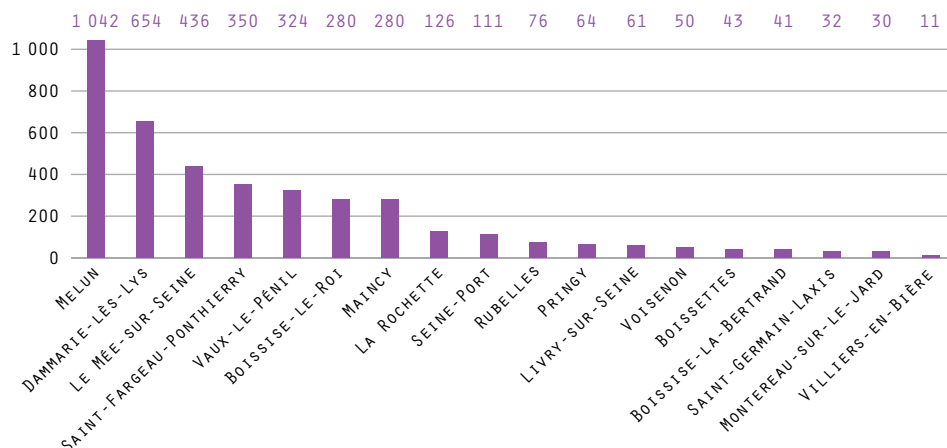
En 2019, 3 717 rendez-vous ont été honorés par le service Allo Encombrants, pour 181 jours de collecte.

**Coûts collecte
Coûts Réels 2019
282 646 € HT**

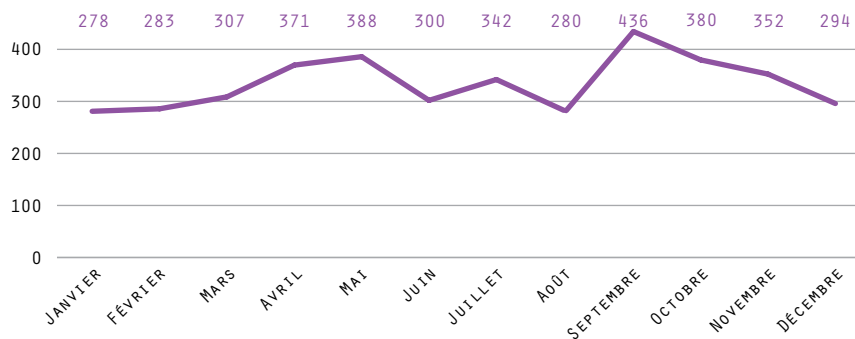


→ les documents de communication Allo Encombrants

→ Nombre de rendez-vous par commune en 2019



→ Nombre de rendez-vous par mois en 2019



SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

SÉCURISATION DES COLLECTES

Les risques générés par les activités de collecte des déchets sont nombreux. Dans les quartiers existants, comme pour les projets de construction, le SMITOM-LOMBRIC, en partenariat avec ses prestataires, agit de manière préventive et curative sur l'ensemble des problématiques liées à la collecte.

Ces problématiques sont de plusieurs ordres : la suppression des marches arrières pouvant entraîner des accidents vis-à-vis des ripeurs ou des administrés, les collectes bilatérales, les élagages, le stationnement gênant...

Elles sont définies par la Recommandation 437 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS), renforcée en mars 2016 par le décret 2016-288, qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents agissant pour le compte du SMITOM-LOMBRIC.

Tous les types de collecte sont concernés par cette recommandation : collecte en porte-à-porte, mais également en point d'apport volontaire, en bornes enterrées ou sur rendez-vous.

La prévention des risques

Le SMITOM-LOMBRIC est consulté afin de donner son avis sur plusieurs documents d'urbanisme et agit

en amont de toute construction pour permettre le passage des camions de collecte dans des conditions de sécurité suffisantes.

Il est alors amené à juger un ensemble de critères à prendre impérativement en compte (largeur des voiries, angles de giration, distance des locaux poubelles et encombrants, superficie des locaux...). Si l'ensemble des prescriptions n'est pas respecté, il peut émettre un avis défavorable.

Les actions curatives

Le SMITOM-LOMBRIC s'est inscrit dans une démarche de "diagnostic continu" :

- Un diagnostic initial a été mené sur l'ensemble du territoire à compétence collecte, recensant l'ensemble des points à risque. Un recueil par commune a été établi. L'objectif est de réduire, au fur et à mesure, le nombre de "points noirs" rencontrés en fonction de leur dangerosité ;
- Les solutions alternatives sont étudiées et mises en œuvre au fil de l'eau, en partenariat avec la commune concernée et le collecteur.

La sensibilisation au geste de tri

En triant quotidiennement nos déchets, les usagers favorisent le recyclage, la préservation des ressources naturelles, les économies d'énergie, la réduction du gaspillage de matières réutilisables, du volume de déchets à traiter et l'émission de gaz à effet de serre.

Néanmoins, il convient également de bien trier : un déchet mal orienté engendre des coûts supplémentaires de traitement pour la collectivité (environ cinq fois supérieurs).

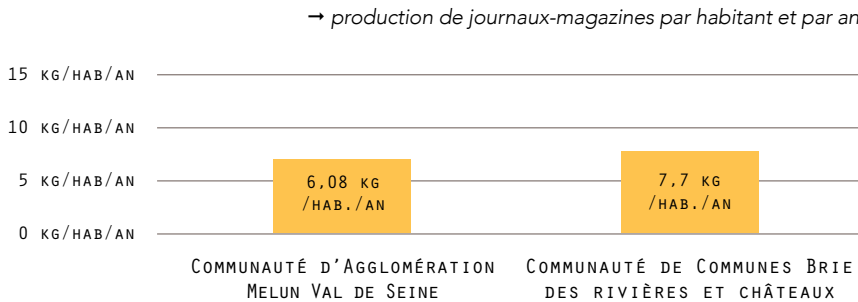
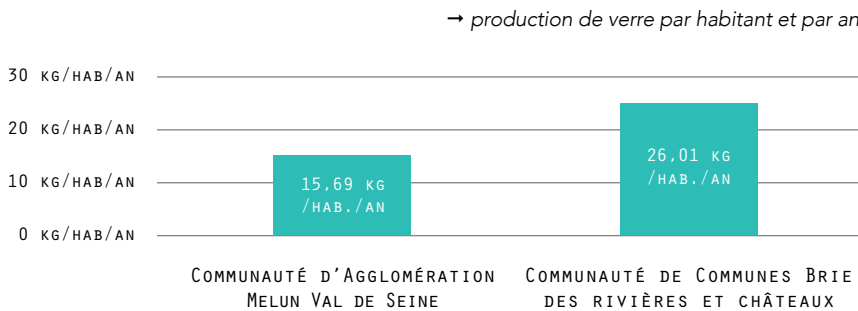
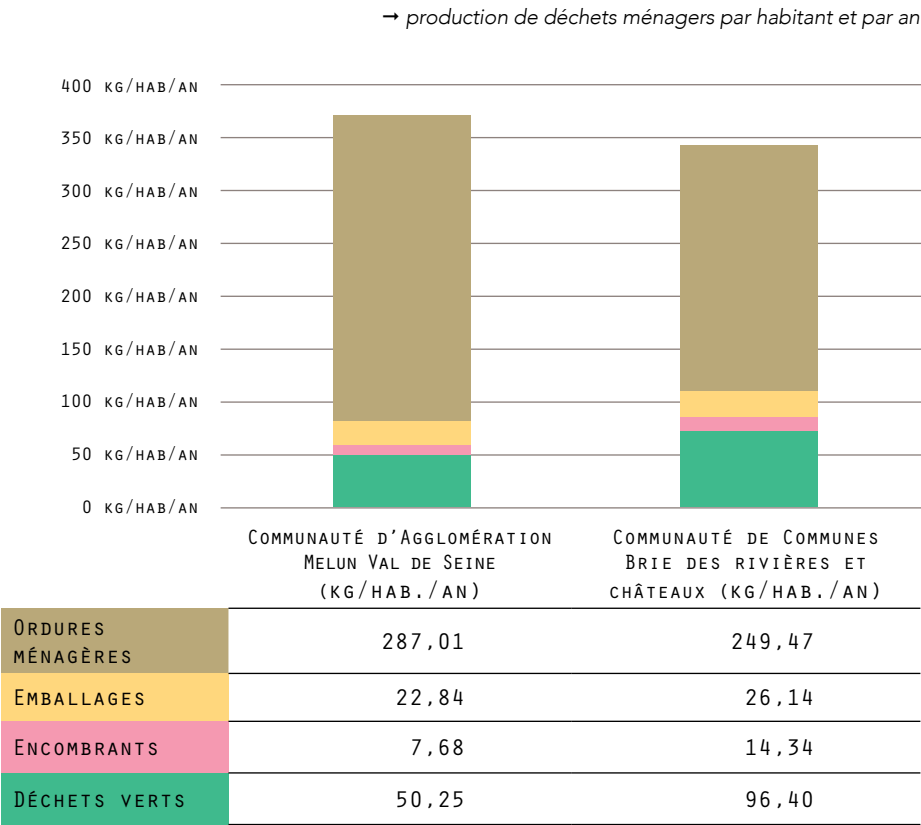
Afin de limiter ce phénomène, les agents du SMITOM-LOMBRIC sensibilisent régulièrement les usagers au tri : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Les constats sur le terrain

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à réaliser des suivis et des constats de terrain : identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux, etc.

TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2019

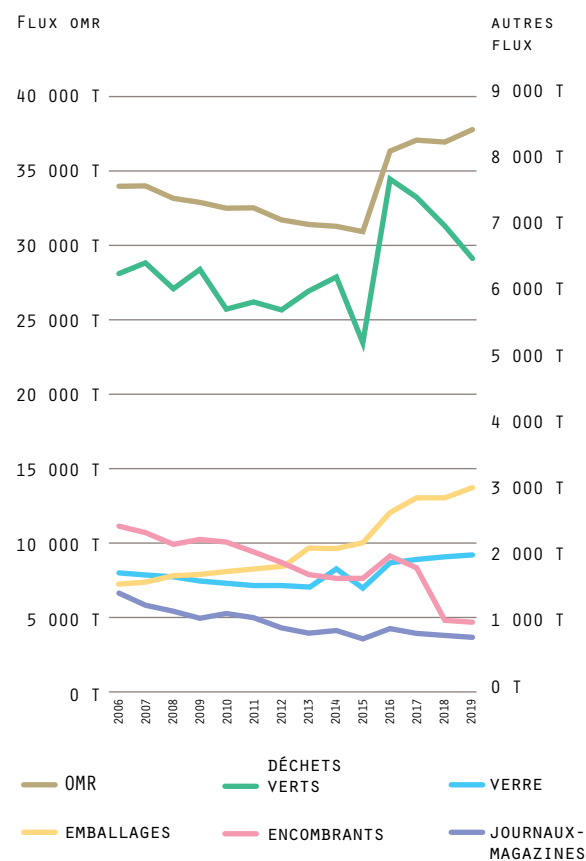
Les tonnages collectés en 2019 sont présentés dans le détail en annexe technique  au présent rapport. Ils diffèrent des tonnages traités, qui tiennent compte notamment des déclassements de bennes. En effet, quand le contenu d'un camion de collecte d'emballages ne peut pas être recyclé car il est souillé, il est collecté en emballages mais traité en ordures ménagères, ce qui occasionne des transferts de tonnages entre ces deux flux.



SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

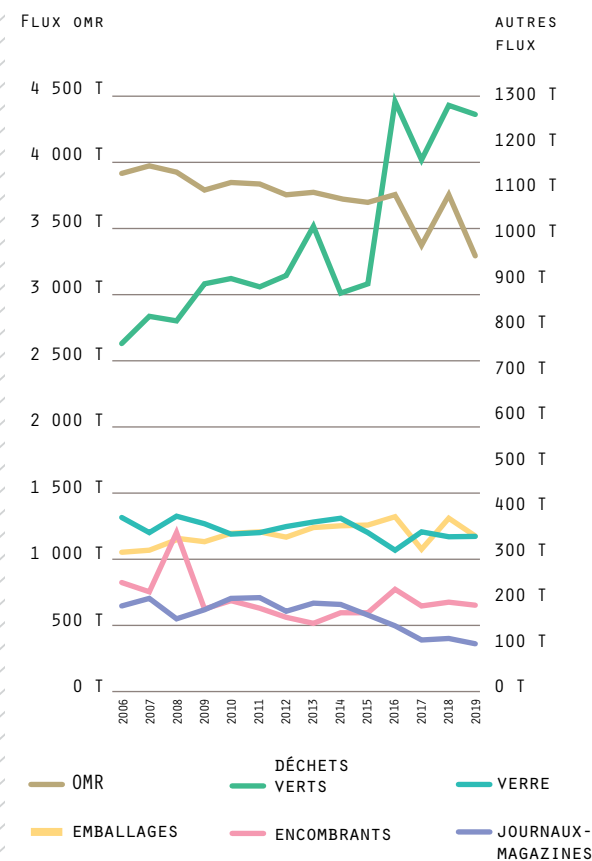
→ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS)



Sur le territoire de la CAMVS, le tonnage d'emballages collecté continue à augmenter entre 2018 et 2019 (+ 3 %), ce qui confirme la tendance amorcée les années précédentes. Ce même mouvement est constaté pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) (+ 1 %).

À contrario, les tonnages collectés de déchets verts continuent de baisser (- 5 %).

→ Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC)



Nous constatons une baisse générale des tonnages collectés en porte-à-porte sur le territoire de la CCBRC, notamment au niveau des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), des emballages et des encombrants.

Le verre connaît une stagnation des tonnages collectés.

LES BORNES TEXTILES

Le territoire du SMITOM-LOMBRIC est maillé par un réseau de bornes textiles qui sont gérées par des associations et entreprises privées. Ces bornes sont en grande partie installées par les communes, qui conventionnent directement avec les opérateurs. Deux collecteurs sont majoritairement implantés sur le secteur : Éco-Textile et Le Relais. Un troisième acteur est présent sur les déchèteries, à savoir La Rose des Vents.

Les bornes et opérateurs sont répartis comme suit :

→ nombre de bornes et tonnages collectés en 2019 par territoire

	ÉCO-TEXTILE		LA ROSE DES VENTS		LE RELAIS 10		TOTAL	
	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES	NOMBRE DE BORNES	TONNAGES
CAMVS	57	142	-	-	38	97	95	238
CCBRC	1	1	-	-	8	27	9	29
DÉCHÈTERIES	-	-	11	118	-	-	11	118
TOTAL	58	143	11	118	46	124	115	385

Le tonnage collecté dans les bornes textiles a augmenté entre 2018 et 2019

+7%

TEXTILES : RATIO KG/HAB. (POPULATION DOUBLES COMPTES)

CC BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX	2,01
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE	1,81

MAINTENANCE ET DOTATIONS

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 3 310 bacs ont été livrés en 2019, dont 3 183 sur la CAMVS, 127 sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 2 900 sacs OMR et 425 sacs jaunes ont été distribués dans le centre-ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2019, 205 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 185 sur la CAMVS et 20 sur la CCBRC.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés, soit en 2019 :

- 17 bacs incendiés sur Le Mée-sur-Seine
- 48 bacs incendiés sur Melun
- 166 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

→ TRAITEMENT

TÂCHES RÉCURRENTES

Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée ; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2019, VEOLIA, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois ; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC / VEOLIA. Le taux contractuel de valorisation est de 93 % des déchets entrants.



→ emballages triés et compactés
prêts à être envoyés aux repreneurs de matériaux

Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès de CITEO pour percevoir les recettes. Ces recettes et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (CITEO, Écologic, Éco TLC, Screlec, Éco-mobilier, ÉcoDDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables. Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en comité syndical, à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (Unité de Valorisation Énergétique, Centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plateformes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Generis, groupe VEOLIA, et les arrêtés d'exploitation.

Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).



→ visite des installations du SMITOM-LOMBRIC



→ une animation scolaire dans un établissement du territoire

GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents, ainsi qu'aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travail initiés par l'ADEME, voire le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

VISITES DES INSTALLATIONS

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'Unité de Valorisation Énergétique et du Centre de tri (qui sont équipés d'un parcours de visites) sur le site de Vaux-le-Pénil, et de la plateforme de compostage, du quai de transfert et de la déchèterie sur le site de Réau (également équipé d'un parcours de visites).

Certaines visites sur le site Vaux-le-Pénil (deux par semaine) sont assurées par VEOLIA.

En 2019, le SMITOM-LOMBRIC a accueilli 19 groupes (412 visiteurs) auxquels il faut ajouter plus de 2 700 personnes venues visiter les installations de Réau le 1^{er} juin 2019 lors de la Journée Portes Ouvertes.

Ces visites ont diminué par rapport à 2017-2018 en raison des travaux sur l'Unité de Valorisation Énergétique et de la refonte des deux parcours de visites.

ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2019, 87 écoles ont été sollicitées. 41 animations ont été réalisées, soit 1 032 élèves sensibilisés aux gestes de tri, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

ANIMATIONS - ÉVÈNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe chaque année à des animations et événements, en partenariat avec les communes, les associations et les adhérents de son territoire, afin de sensibiliser le grand public aux thématiques environnementales liées au déchet (tri, réduction et traitement). La communication relative à ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric, du site Internet et des réseaux sociaux.

En 2019, le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

→ Défi pour l'Environnement 23 mars 2019

Le SMITOM-LOMBRIC a contribué à cette opération d'envergure en mettant à disposition 3 sites équipés de bennes à Vaux-le-Pénil, à Samoreau et au Châtelet-en-Brie, où les bénévoles sont venus déposer les déchets ramassés. À cette occasion, 2,25 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées et traitées. Le syndicat a également pris en charge une partie du traitement des déchets collectés sur le territoire du SMITOM de la Région de Fontainebleau, dans le cadre de la charte "Propreté Forêt et Lisière.

→ Locomotion en Fête 8 et 9 juin 2019

Suite à la demande de l'organisateur, le SMITOM-LOMBRIC a organisé la gestion des déchets sur "Locomotion en Fête". 2,2 tonnes de déchets ont été collectées et traitées lors de cet événement.

→ Printemps-sur-Seine - Melun 15 juin 2019

93 personnes se sont rendues sur le stand animé par le SMITOM-LOMBRIC sur le compostage, le jardinage au naturel et le tri.

Dans ce cadre et afin de sensibiliser plus largement sur le gaspillage alimentaire et de communiquer auprès des enfants sur sa Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de proposer à 5 communes de son territoire la prestation d'une troupe de théâtre (Le Chapiteau Vert) pour un spectacle sur l'économie circulaire dans une salle de leur commune.

Cette représentation théâtrale "Truc & Bidules, les rois du troc" a permis de sensibiliser plus de 1 000 élèves des écoles primaires à la réduction des déchets :

- le 6 mai à Fontainebleau,
- le 7 mai à Saint-Fargeau-Ponthierry,
- le 9 mai à Réau,
- le 10 mai à Melun,
- le 23 mai au Châtelet-en-Brie.

→ Educap City - Melun 23 mai 2019

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand sur le parcours de la course d'orientation organisée pour poser des questions aux différentes équipes sur le thème des déchets et les sensibiliser au tri.

- près de 550 élèves y ont participé.



→ spectacle "Truc & Bidules, les rois du troc"
au Château de Fontainebleau

→ Fête du terroir - Dammarie-lès-Lys

4 et 5 mai 2019

Le SMITOM-LOMBRIC a sensibilisé 60 personnes sur son stand dédié au compostage et au jardinage au naturel ainsi qu'au gaspillage alimentaire.

→ Semaine Européenne du Développement

Durable du 30 mai au 5 juin 2019

En partenariat avec les associations E-Graine et Les petits Débrouillards, une série d'animations a été proposée lors de cette semaine :

- Dans les centres commerciaux : Auchan Cesson, Carrefour Sénart, Carrefour Villers-en-Bière, E.Leclerc Dammarie-lès-Lys et E.Leclerc du Châtelet-en-Brie ;
- Sur les marchés du Mée-sur-Seine, de Dammarie-lès-Lys et de Saint-Fargeau-Ponthierry.

Au cours de ces 8 animations, ce sont ainsi près de 300 personnes qui ont été sensibilisées au compostage et au jardinage au naturel.

→ Festival Terre Avenir - Veneux-les-Sablons

7 et 8 septembre 2019

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer sur le traitement des déchets, le devenir des matériaux, le fonctionnement des déchèteries et des plateformes de compostage. Environ 100 personnes ont été sensibilisées.

→ Air Legend 5, 6 et 7 Septembre 2019

Aérodrome Melun - Villaroche

Le SMITOM-LOMBRIC, partenaire d'Air Legend aux côtés des sociétés VEOLIA et Kutler, a mis en place les points de tri, assuré la collecte et le traitement des déchets pour les 40 000 visiteurs de l'évènement, un des plus grands meetings aériens d'Europe.

Il a également tenu un stand de sensibilisation au tri, au recyclage et à la réduction des déchets. Une machine de consigne des bouteilles et canettes métalliques a également été mise en place. En tout, 9,5 tonnes de déchets ont été collectées et traitées lors de cet évènement d'envergure.

→ Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 16 au 23 novembre 2019

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des animations dans les grandes surfaces (Carrefour Sénart, Carrefour Villers-en-Bière, E.Leclerc Dammarie-lès-Lys et E.Leclerc du Châtelet-en-Brie) et sur le marché du Mée-sur-Seine, sur le thème du gaspillage alimentaire et du suremballage en partenariat avec

l'association E-Graine. Les agents de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ainsi que du Mée-sur-Seine ont également bénéficié d'un temps d'animation sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets au bureau. Au total, plus de 250 personnes ont été sensibilisées lors de ces 7 interventions.

Plusieurs autres interventions grand public, notamment autour d'actions de nettoyage de la nature, ont permis de sensibiliser les usagers sur le tri des déchets, les dépôts sauvages ou encore le compostage pour un total de plus de 2 500 personnes (hors JPO).

→ SERD 2019



SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) continuent de se développer afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

→ **Filière meubles** : Éco-mobilier organise la collecte et la valorisation du mobilier ménager usagé. Trois déchèteries sont équipées de bennes dédiées à la collecte du mobilier. En 2019, 213,52 tonnes de mobilier usagé ont été collectées, pour un soutien financier de 158 223,26 € HT.

→ **Filière déchets dangereux** : ÉcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques - DDS). L'éco-organisme a collecté 128,35 tonnes de DDS entrants dans sa filière, soit une économie estimée à 148 259,39 € HT.

→ **Filière DEEE** : Écologic organise la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques. Les coûts de prestations de transport, tri, regroupement des DEEE représentent un montant de 159 940,58 € HT sur 2019, pour 1 117,861 tonnes. Le soutien financier de l'éco-organisme s'élève à 84 285,81 € HT.



→ chaque déchèterie est dotée d'un local pour accueillir les déchets dangereux

Les accès en déchèterie

Au 31 décembre 2019, 99% des utilisateurs disposaient encore de droits d'accès gratuits sur leur carte : nous constatons que les 36 droits d'accès annuels répondent aux besoins des ménages. De plus, l'objectif initial est atteint, puisque nous constatons que les usagers se rendent moins souvent en déchèterie, mais avec des chargements plus optimisés.

Gestion des dépôts sauvages

En 2019, le SMITOM-LOMBRIC a tenu un groupe de travail dépôts sauvages, intégré à son groupe de travail déchèteries. Ce groupe travaille à recueillir des données et des retours d'expérience sur la gestion des dépôts sauvages.

Les échanges réalisés lors de ce groupe de travail ont amené à modifier la convention, en permettant aux entreprises extérieures d'accéder aux sites de traitement du SMITOM-LOMBRIC pour le compte des communes.

Fin 2019, 43 communes ainsi que l'ONF avaient signé une convention avec le SMITOM-LOMBRIC. Dans ce cadre, ont été apportés :

→ 172 m³ de déchets en déchèteries ;

→ 252,57 tonnes à l'UVE ;

En contrepartie de la prise en charge du traitement des déchets, les communes et l'ONF se sont engagées à agir en faveur de la lutte contre ces incivilités.

Pour les communes, cela se traduit par la prise d'un arrêté réglementant la collecte, la fermeture des chemins communaux qui font l'objet de dépôts récurrents, la mise en place d'une brigade verte ou encore par le dépôt de plainte systématique.

Pour l'ONF, cela se traduit par des actions de communication, le renforcement de la fermeture par cadenas de voies forestières ainsi que la pose de pièges photos. ●



→ accès déchèteries

COMMUNICATION

La direction communication du SMITOM-LOMBRIC est pilotée par la Directrice Communication qui met en œuvre la stratégie de communication du syndicat en étroite collaboration avec le Directeur Général et les élus, et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. La direction communication a pour mission essentielle de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la réduction des déchets.

Pour ce faire, elle assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, réseaux sociaux, évènementiel et partenariats.

EN 2019, LE SMITOM-LOMBRIC A ÉDITÉ 4 NUMÉROS DANS UN FORMAT 8 PAGES.



→ Journal du Lombric n°75

→ PARUTIONS

La direction communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100 % recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.



LE JOURNAL DU LOMBRIC

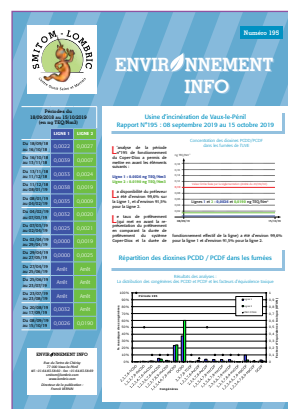
Le Journal du Lombric est un journal d'information de 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à plus de 136 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autres d'une double page "la parole aux adhérents" réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC afin qu'ils puissent y relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en dernière page.

Le journal est livré aux communes en partie par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe, moyennant une indemnisation (36 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire privé. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.

ENVIRONNEMENT INFO

Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).



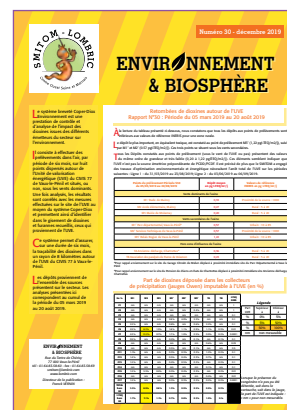
→ "Environnement Info"

→ "Environnement et Biosphère"

ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Les parutions Environnement Info et Environnement et Biosphère sont diffusées aux mairies se situant à proximité de l'UVE (Vaux-le-Pénil, Melun, Moisenay, Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Sivry-Courtry, Saint-Germain-Laxis et Voisenon), à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE, à l'ARS, à l'InVS, à l'ADEME, au Président du SMITOM-LOMBRIC, aux Vice-Présidents membres de la CSS, à GENERIS - VEOLIA (exploitant de l'UVE) et à des associations, notamment à caractère environnemental.



COMMUNICATION (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

La direction communication est chargée de mettre en forme le rapport d'activité qui constitue les données analysées par l'ensemble des services.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 - art.1 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un "Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés".

Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

LA COMPÉTENCE COLLECTE CONCERNANT 30 COMMUNES.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT CONCERNANT 67 COMMUNES.

Après avoir été présenté lors du Comité Syndical le 03 juin 2019, le rapport concernant l'année 2018 a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et en téléchargement depuis le site Internet → www.lombric.com.



→ le Rapport d'activité 2018

→ PUBLICATIONS DIVERSES

CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2019, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires. Cette année, un accent a été mis sur la communication dédiée au compostage et plus particulièrement au compostage partagé. Une version vidéo a également été relayée sur le site internet lombric.com, ainsi que sur les réseaux sociaux.



→ carte de vœux 2019

PUBLICATIONS

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents. Il accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication ainsi que dans la rédaction d'articles pour leurs sites internet et publications.

CALENDRIERS DE COLLECTE - MÉMOS TRI - GUIDES DÉCHÈTERIES - AUTOCOLLANTS

Le SMITOM-LOMBRIC met à disposition des communes pour lesquelles il assure la collecte des déchets ménagers des calendriers de collecte, des mémos tri avec les consignes de tri. Des autocollants avec les consignes de tri sont apposés sur le bac de tri.



→ guide déchèterie

Le guide déchèterie est également diffusé sur l'ensemble des déchèteries et des communes du territoire.

SACS DE TRI

Des sacs jaunes translucides avec le logo et numéro vert du SMITOM-LOMBRIC sont fabriqués et destinés aux habitants du centre-ville de Melun ne disposant pas de place pour stocker de bac de tri.

PROFESSIONNELS

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la redevance spéciale, un dépliant est édité pour les professionnels du territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Celui-ci est distribué lors de chaque nouvelle signature de convention et chaque enquête terrain.

Un adhésif spécifique est apposé sur les bacs à destination des professionnels.

→ le sac jaune pour le tri des emballages



→ le dépliant redevance spéciale

COMMUNICATION (SUITE)

→ OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

CHARTE GRAPHIQUE

La direction communication est garante de l'image du SMITOM-LOMBRIC à travers l'intégration de la charte graphique sur les différents supports réalisés.

En 2019, ont été réalisés les outils ci-après : bandeaux de signature de courriels, papeterie, signalétique des véhicules, marquage des Équipements de Protection Individuelle (EPI).



→ le marquage d'un Kangoo 100 % électrique



→ BD du Journal du Lombric

BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre, une planche de bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

INSERTIONS PRESSE ET ARTICLES

→ La République de Seine-et-Marne

Au mois de novembre 2019, une insertion presse est parue à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets afin de promouvoir les actions du SMITOM-LOMBRIC auprès des administrés et communiquer sur son actualité concernant la réduction des déchets. Une insertion est également parue au mois de mai 2019 afin de promouvoir la Journée Portes Ouvertes du syndicat.

→ Le Parisien

Au mois de mai 2019, une insertion est parue dans Le Parisien à l'occasion de la Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC.

→ Le Journal des Maires

En février 2019, un article est paru dans Le Journal des Maires suite à une interview du Président du SMITOM-LOMBRIC, Monsieur Franck VERNIN, concernant l'accès aux déchèteries pour les professionnels.



→ article paru dans le Journal des Maires

CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec les radios locales Évasion (88.0), Radio Rézo (97.6), Oxygène (106.6), La Radio Sans Pub (88.4), Handi FM (107.3) et MNG (99.7) dans le cadre d'une convention annuelle.

Plusieurs objectifs y sont rattachés :

- informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets ;
- relayer l'actualité du syndicat ;
- informer sur les projets d'investissement.

Le panel des radios permet de toucher un vaste public puisqu'il concerne l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC. C'est un support complémentaire favorisant la communication de masse des messages du syndicat.

Les principaux sujets de communication via ces chroniques ont été les suivants :

- La distribution du Journal du Lombric,
- L'annonce de la Journée Portes Ouvertes,
- L'annonce de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et les actions du syndicat,
- Les bons gestes de tri et de prévention des déchets,
- La participation du SMITOM-LOMBRIC à des événements phares de son territoire auxquels il participe.



CADEAU DE FIN D'ANNÉE

La direction communication s'est chargée de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. Cette année, c'est une gourde gravée avec le logo du SMITOM-LOMBRIC et la phrase "Ma gourde zéro déchet" qui a été offerte à l'occasion de la journée projets du 29 novembre 2019 et du Comité syndical du 10 décembre 2019.



→ gourde du SMITOM-LOMBRIC

COMMUNICATION (SUITE)

SITE INTERNET

La direction communication assure la mise à jour, l'animation, la maintenance et l'évolution du site internet public, www.lombric.com, ainsi que l'espace sécurisé réservé aux élus.

En tout, ce sont 6 newsletters qui ont été envoyées en 2019.

Quelques fonctionnalités clés

→ **Outil cartographique** : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte des déchets ménagers et les consignes de tri de leur commune.

→ **Espace élus** : espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

→ AUDIENCE

92 107 VISITES SUR L'ANNÉE 2019
UTILISATEURS : 68 427

PIC D'AUDIENCE SUR LE MOIS DE MAI :
9 285 VISITES

ENVIRON 7 675 VISITES MENSUELLES



→ site internet lombric.com

RÉSEAUX SOCIAUX

Le SMITOM-LOMBRIC est présent sur plusieurs réseaux sociaux en constante expansion.

Facebook

La communication est grand public et comprend environ 3 publications par semaine. La réactivité et l'échange sont de rigueur. L'objectif premier est d'interagir directement avec les administrés et leur apporter une réponse claire et précise en un minimum de temps. Les publications sont un outil de proximité entre le syndicat et les administrés et sont rédigées de sorte à être sympathiques et dynamiques.

La page Facebook vient en soutien du numéro vert puisque toutes les questions y sont traitées. Les publications s'inscrivent dans le cadre du plan de communication global multi supports (journal, site internet, réseaux sociaux, radios...) avec pour objet de communiquer sur l'actualité du syndicat et apporter des conseils aux administrés en matière de collecte, de tri, de réduction et de traitement des déchets tout en redirigeant vers plus de contenu sur le site internet : → www.lombric.com.

AU 31 DÉCEMBRE 2019, LA PAGE FACEBOOK COMPTAIT 839 ABONNÉS SOIT PLUS DE CENT DE PLUS QU'IL Y A UN AN.



→ page Facebook du SMITOM-LOMBRIC

Twitter

La communication est davantage institutionnelle, les publications Twitter sont moins fréquentes. Elles ont pour objectif de sensibiliser un public averti aux actions du syndicat, et d'alerter les journalistes ou la presse sur son actualité, ses manifestations, publications...

Les communications sont contraintes par les caractéristiques spécifiques imposées par Twitter (nombre de mots, taille des images...). Elles sont concises et directes.

Toutefois, le grand public est également concerné par les relais Twitter et est invité à interagir également via ce réseau.

AU 31 DÉCEMBRE 2019, LE COMPTE AVAIT 500 ABONNÉS.

Google My Business

Le syndicat est également présent sur la plateforme Google My Business, qui lui permet de créer et mettre à jour les fiches Google de ses différentes installations accessibles au public (le bâtiment administratif du SMITOM-LOMBRIC, la Recyclerie du Lombric et les 11 déchèteries du territoire). Ces fiches contiennent des informations essentielles comme les horaires d'ouverture des installations. Elles facilitent également le dialogue entre le syndicat et les administrés puisque ceux-ci peuvent poser des questions concernant la collecte et le traitement de leurs déchets, auxquelles le SMITOM-LOMBRIC répond en direct sur la plateforme. Enfin, Google My Business permet aux usagers de donner leur avis sur les services du SMITOM-LOMBRIC.

PROJET DE CONCEPTION ET RÉALISATION DE LA SCÉNOGRAPHIE DES PARCOURS DE VISITES PÉDAGOGIQUES

En 2019, le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi la réalisation du projet de conception et de scénographie de deux parcours de visites pédagogiques du SMITOM-LOMBRIC basés sur deux sites différents : l'un à Vaux-le-Pénil et l'autre à Réau.

Le parcours de visites de Réau regroupant une plateforme de compostage, un quai de transfert et une déchèterie a été finalisé et a ouvert lors de la journée portes ouvertes du SMITOM-LOMBRIC le samedi 1^{er} juin 2019. Les travaux du parcours de visites de Vaux-le-Pénil ont dû être suspendus le temps des travaux d'optimisation de l'UVE. La deuxième phase finale de travaux est prévue sur le site de Vaux-le-Pénil en 2020.

Ces nouveaux outils de communication doivent accompagner le syndicat dans la sensibilisation du grand public pour l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par la loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015, notamment :

- La réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 ;
- Objectifs de recyclage : 55 % en 2020 et 65 % en 2025 ;
- L'extension des consignes de tri du plastique à l'ensemble du territoire français d'ici 2022 ;
- La généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025.



Les parcours de visites pédagogiques ont également pour objectif de servir de vitrine au syndicat et d'asseoir sa notoriété notamment à travers la mise en avant de ses installations de traitement des déchets ménagers modernes et respectueuses de l'environnement.

→ parcours de visite du site de Réau



→ roue de la décomposition

COMMUNICATION (SUITE)

→ COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

La direction communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets, notamment pour les services Allo encombrants et la Redevance spéciale.

La direction communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC, aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques de ses adhérents. Elle se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

Programme Local de Prévention (PLP)

La direction communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils, etc.).

À l'occasion de la Journée Portes Ouvertes 2019 à Réau, le syndicat a édité une brochure intitulée "Guide du Jardinage au Naturel", distribuée au public lors de cette journée. Elle aborde quatre thématiques phares : la valorisation des déchets verts à domicile, la réduction de ces déchets, le jardinage sans produits chimiques et le compostage. Ce guide est également consultable sur lombric.com.

En 2019, à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers qui s'est tenue du 16 au 24 novembre, de nombreuses astuces pour réduire ses déchets ont été publiées sur le compte Facebook et Twitter, et un article permanent a été rédigé sur le site sur ce sujet.



→ guide du jardinage au naturel

→ ÉVÈNEMENTS

La direction communication a géré l'organisation de plusieurs inaugurations et conférences de presse en 2019.

CONCOURS DE COLLECTE DE PILES DANS LES ÉCOLES

Du 3 décembre 2018 au 5 avril 2019, le SMITOM-LOMBRIC et SCRELEC-BATRIBOX ont proposé un concours de collecte de piles aux écoles primaires du territoire. La remise des prix aux écoles lauréates a eu lieu le 24 juin 2019.



→ concours de collecte de piles

CHARTRE "PROPRETÉ FORÊT ET LISIÈRE"

Lundi 09 décembre 2019, le Département de Seine-et-Marne s'est engagé dans la lutte contre les dépôts sauvages en signant la Charte "Propreté Forêt et Lisière" initiée par la Communauté d'Agglomération, du Pays de Fontainebleau en 2018 aux côtés du SMITOM-LOMBRIC, les Amis de la Forêt de Fontainebleau, l'Office national des forêts, Biosphère Fontainebleau, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau.



→ signature de la charte "Propreté Forêt et Lisière"

JOURNÉE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

La direction communication s'est chargée de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le vendredi 29 novembre 2019 au Château Rosa Bonheur à Thomery, en présence du Président, Franck VERNIN, de 10 Vice-présidents et de l'ensemble des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour tous de faire le point sur les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC. Le repas a été servi au restaurant du château et la journée s'est terminée par une visite du château.



→ journée projets au château Rosa Bonheur

COMMUNICATION (SUITE)

JOURNÉE PORTES OUVERTES À RÉAU

La Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 1^{er} juin 2019 de 10h à 17h lors de la Semaine Européenne du Développement Durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, VEOLIA Propreté, ont accueilli plus de 2 700 administrés pour leur faire visiter le site de Réau et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

Cette édition était une première à Réau. En effet, les installations de Vaux-le-Pénil étant en travaux à cette période, le SMITOM-LOMBRIC a dû accueillir le public sur son installation à Réau. Cela a été l'occasion pour le syndicat d'ouvrir au public les portes de sa plateforme de compostage, de son quai de transfert et de son nouveau parcours de visite, la Galerie du Lombric.

Cette année, la thématique phare était le compostage. La Journée Portes Ouvertes est toujours l'occasion pour le SMITOM-LOMBRIC de communiquer plus largement sur ses actions et de mettre en place les actions de communication nécessaires, dans le but de faire venir un maximum d'administrés. C'est une journée primordiale pour le bon déploiement de la communication du syndicat. Le nombre de visiteurs a permis d'évaluer la qualité de la journée proposée. Ce sont plus de 2 700 personnes qui se sont déplacées, ce qui est un chiffre honorable, car une première à Réau.

Le troc aux plantes a rencontré un franc succès et a ravi les visiteurs.



→ affiche de la Journée Portes Ouvertes 2019

La journée a été rythmée par le village d'enfants, ses stands dédiés aux plus petits et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets. Les visiteurs ont participé au quiz pour tenter de gagner des voyages, des places de spectacles ou encore des lots de la Recyclerie du Lombric et de la Recyclerie Envie d'R.

Au fil de leur visite, les administrés ont pu découvrir l'ensemble de la plateforme de compostage et du quai de transfert. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC était présent lors de cette journée, afin d'expliquer leurs missions. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations ou la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a rencontré un franc succès, de même que l'atelier dédicaces du dessinateur de Vittorio Leonardo.

Cette année, la communication a été axée sur le déménagement de la Journée Portes Ouvertes à Réau. En effet, les administrés sont habitués à se rendre sur le site de Vaux-le-Pénil.

En 2019, la communication de l'événement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes et de leur relais en

mairie (et collectivités) de l’affiche dédiée, du réseau d’affichage Clear Channel, à travers la diffusion de mini-clip dédiés à la Journée Portes Ouvertes qui ont tournés en boucle dans les totems disponibles des centres commerciaux Carré Sénart et Villiers-en-Bière. De même, les publications de nombreuses informations sur les pages Facebook et Twitter, sur le site Internet du SMITOM-LOMBRIC et celui de ses communes adhérentes. La communication était certes axée sur le thème phare, le compostage, mais également le fait que la journée avait lieu à Réau. La communication traditionnelle (Journal du Lombric, insertions dans la presse locale, insertions dans les publications et sites Internet des communes) a également été mise en place.

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC est régulièrement partenaire d’évènement locaux, tenant des stands ou bien mettant à disposition des bacs pour la collecte des déchets, comme c’est par exemple le cas pour la Locomotion en Fête à Réau, le Défi 77 du Lions Club ou Printemps sur Seine à Melun pour ne citer que ces quelques exemples.



→ journée portes ouvertes 2019 du SMITOM-LOMBRIC

COMMUNICATION (SUITE)

REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est quotidiennement mise à jour au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, réseaux sociaux.

Régulièrement, des articles concernant le SMITOM-LOMBRIC figurent dans les journaux locaux, régionaux et dans les gazettes des communes du territoire. L'ensemble de ces articles est intégré à la revue de presse mensuelle.

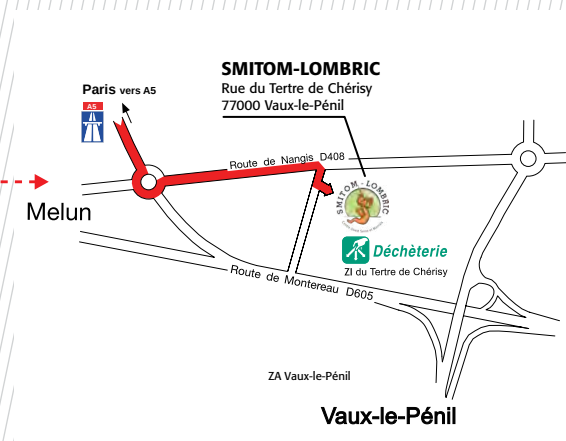
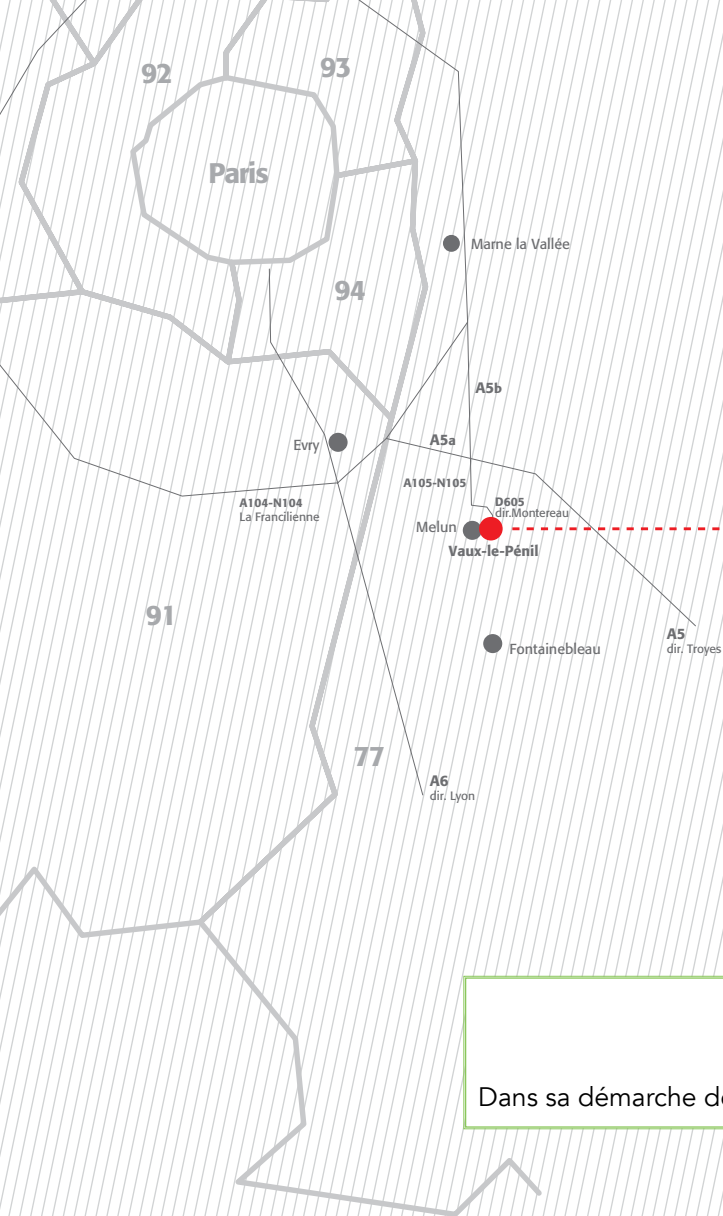


→ revue de presse

SOUTIENS COMMUNICATION ÉCO-ORGANISMES



La direction communication met en œuvre la communication des différentes filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) à travers ses différents supports de communication. Elle assure également le suivi auprès des éco-organismes (CITEO, Écologic, Éco TLC, Screlec, Éco-mobilier, ÉcoDDS) afin de toucher les soutiens financiers à la communication en lien avec les directions techniques et ressources (voir page 43).



Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.
Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisées.

SMITOM-LOMBRIC
Rue du Tertre de Chérisy • 77000 Vaux-le-Pénil • Tél. : 01 64 83 58 60 • Fax : 01 64 83 58 69 • smitom@lombric.com • www.lombric.com



Rapport d'activité 2019 du SMITOM-LOMBRIC



Crédits photos : S. Briatte - VEOLIA - CITEO
Collectif image Melun - ADEME - Adobe Stock - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé
par IMPRILITH à Pringy

